

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 3 (1912)

**Artikel:** Le mouvement actuel des idées pédagogiques : adapté de l'Annuaire de l'instruction publique pour 1908 et 1909, du Dr. Huber, à Zurich

**Autor:** Huber

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-109401>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le mouvement actuel des idées pédagogiques.

(Adapté de l'*Annuaire de l'Instruction publique* pour 1908 et 1909, du D<sup>r</sup> Huber, à Zurich)<sup>1</sup>.

### I

#### Tendances pédagogiques.

Parmi les nombreuses questions qui, en ces dernières années, ont tenu en haleine les milieux pédagogiques, on peut citer les suivantes :

Qu'est-ce qui doit passer au premier plan ?... l'individu ou l'Etat ?... L'individu qui ne fait guère que passer, ou la société qui est appelée à durer ?... Et la *pédagogie individualiste* ne doit-elle pas être subordonnée à la *pédagogie sociale* ?

L'individu doit-il se tenir à l'écart, ou doit-il rechercher la collaboration des contemporains, ses co-associés, pour travailler avec eux à des entreprises d'intérêt commun ? Faut-il tendre à l'*émancipation de l'individu* ou à l'*organisation de la société* ?

Qu'est-ce qui est le plus profitable pour l'individu et pour la communauté (dont l'individu est un membre) ?... la somme ou la différence des forces ?

Doit-on satisfaire tous les besoins de l'enfant sitôt qu'ils se manifestent, ou l'enfant doit-il s'habituer à supporter la faim, la soif ou d'autres privations matérielles ?

Suffit-il de procurer au corps de l'enfant la nourriture, l'air, la lumière et le mouvement indispensables, — ou l'enseignement doit-il nécessairement rendre l'enfant attentif à toutes les causes qui peuvent menacer son existence ?

<sup>1</sup> Articles A. Lüthi, maître à l'Ecole normale de Küssnacht.



L'éducateur doit-il devenir le camarade et l'ami de l'élève, ou doit-il, au contraire, le tenir à respectueuse distance ?

L'enfant peut-il simultanément être placé sous le contrôle d'autorités différentes sans que le principe même de l'*Autorité* en soit affaibli ?

L'éducateur doit-il motiver ses exigences et laisser à l'élève une liberté relative, ou doit-il exiger une obéissance aveugle et sans conditions ?

Peut-on exiger de l'enfant l'accomplissement de certains travaux propres à développer en lui le sentiment du devoir, ou faut-il, au contraire, le laisser constamment s'amuser dans la crainte de fausser son naturel gai et enjoué ?

Que faut-il recommander avant tout : la prudence, ou une confiance aveugle dans le développement naturel des bonnes dispositions en germe dans le cœur de l'enfant ?

Doit-on, comme en Amérique, accorder à l'enfant une liberté toujours plus grande ; ou faut-il, au contraire, redouter pour lui le contact de la rue, la société de camarades quelquefois dévoyés, la littérature immorale, l'influence de certaines représentations cinématographiques ?

Les mêmes principes sont-ils applicables à tous les élèves indistinctement, ou les exigences formulées doivent-elles, dans le domaine moral et intellectuel, tenir compte des facultés de chacun en particulier ?

Faut-il développer chez l'enfant le sentiment de l'émulation personnelle, ou doit-il réserver son ambition pour la collectivité ?

.....  
En outre, plus d'un maître s'est demandé très sérieusement ce qui valait le mieux : suivre son inspiration du moment — ou celle des élèves, — ou bien se conformer aux préceptes d'une didactique bien établie.

Il lui est arrivé également de se demander s'il valait mieux enseigner plusieurs branches côte à côte, ou s'il était préférable, pour un temps donné, de se limiter à une seule qu'il enseignerait à fond.

Choisit-il la première alternative, au lieu d'une culture générale, il n'obtient guère qu'une vaine superficialité, sans parler de la contrainte qu'il risque d'exercer sur la personnalité de l'élève.

Dirige-t-il, au contraire, son enseignement d'après les facultés de chacun, il risque fort de n'avancer que bien lentement avec sa classe, ou même de piétiner sur place.

Veut-il cultiver avant tout l'intelligence, une voix lui dit qu'il porte atteinte aux droits légitimes du cœur et de la volonté.

Veut-il inculquer à l'élève les connaissances indispensables à chacun de nous, dans la vie pratique, voici qu'une autre voix lui reproche de surcharger injustement la mémoire.

Initie-t-il l'enfant aux données de la science, il l'empêche, en quelque sorte, de voir et de penser librement, d'appliquer en toute indépendance son esprit à la solution des questions et des problèmes qui se posent autour de lui.

Veut-il attirer l'attention sur la beauté, sur l'importance de *la forme*, il risque fort de négliger *le fond*.

Et, s'il exerce les formes jusqu'à ce qu'elles soient acquises (dans l'enseignement des langues, par exemple), ou bien l'élève n'aura plus le désir de produire un travail personnel, ou bien le temps manquera pour cela.

Le pauvre homme, tourmenté par le doute, serait volontiers tenté de demander aide et conseil à la science ; mais celle-ci ne ferait guère que susciter en lui de nouvelles hésitations. A aucune des nombreuses questions qu'il aurait à lui poser, elle ne saurait répondre par un *oui* ou par un *non* vraiment catégorique. En fin de compte, le seul conseil qu'elle pourrait lui donner serait : « Un certain tact, ton expérience de la vie doivent suffire à t'indiquer la vraie voie à suivre ».

Mais le maître que l'Etat forme et instruit, surveille et rétribue, se sent responsable vis-à-vis de l'ensemble et voudrait au moins savoir ce qu'on attend, ce qu'on est en droit d'attendre de lui. Jusqu'à ce que la science ou une loi l'aient renseigné à cet égard, son bon sens naturel lui conseillera de cultiver et de sauvegarder la santé corporelle et intellectuelle de la jeunesse qu'on lui confie, de lui inculquer les connaissances élémentaires indispensables à la vie sociale et professionnelle d'un chacun. S'il atteint ce but, il aura bien mérité de tous, plus et mieux que celui qui se borne à renouveler sans cesse d'infructueux essais. Celui-là seul qui a vraiment la vocation ou qui est particulièrement bien doué pourra se permettre de soumettre à l'épreuve de l'expérience certaines



innovations proposées. Ce qui aura été reconnu profitable et avantageux, on pourra alors l'introduire partout, mais nous n'admettons pas qu'on puisse compromettre l'avenir de notre jeunesse par des essais continuels, souvent aussi dangereux qu'inutiles.

## II

### **Publications littéraires ayant trait à la pédagogie**

Celui qui passe en revue la presse pédagogique suisse ne peut que se réjouir de l'intensité de la vie intellectuelle du corps enseignant, dont elle est le reflet. Chaque idée nouvelle est examinée quant à sa valeur pratique, et le résultat des expériences faites est régulièrement publié dans l'un ou l'autre de nos journaux pédagogiques. Malheureusement, les autres périodiques n'en font que rarement mention, et la question ne sort guère d'un cercle restreint de lecteurs. Pourquoi?

Tels journaux craignent-ils de perdre quelques-uns de leurs abonnés?... Ils donnent bien des extraits de la presse étrangère... Les Suisses devraient-ils par hasard apprendre à connaître l'étranger mieux que leur propre patrie? Serait-ce peut-être que, sur les questions traitées, nous pensons et sentons tous de la même façon? Ni l'un, ni l'autre, évidemment. Aussi la presse pédagogique devrait-elle faire son possible pour combler le fossé que creusent au sein du peuple suisse les différences de langue et de confession, les luttes politiques et économiques. Son rôle serait de nous montrer que, d'une extrémité à l'autre du pays, nous avons les mêmes besoins; que, partout, on lutte pour le bien et le progrès de tous. Quel utile et mutuel échange de vues pourrait ainsi se créer!

Un journal, de nos jours, lutte pour la réalisation de ce programme: c'est la *Schweizerische Pädagogische Zeitschrift*. Elle a publié en 1908 un grand nombre d'articles, dont quelques-uns sont fort importants, sur des questions intéressant le pays tout entier.

Mais ce mouvement manque d'unité, ainsi que le faisait déjà remarquer M. F. Guex, dans son *Rapport au Conseil fédéral sur l'Exposition de Paris*:

« Nous faisons la proposition formelle qu'une association des membres de la presse de l'enseignement soit fondée le plus tôt possible en Suisse.

» On compte une cinquantaine de journaux scolaires dans notre pays. A les passer en revue, à examiner leurs statuts, il est aisé de constater que tous, par des moyens quelque peu différents, je le veux bien, visent à peu près le même but : l'élévation morale et intellectuelle de la nation.

» Or dans des questions comme celle des subventions fédérales à l'école primaire, à l'enseignement professionnel, ménager et commercial, une association de la presse de l'enseignement, unie et forte, serait en mesure d'exiger et d'obtenir davantage que ce qu'on peut attendre de forces éparpillées. Dans une foule de cas, il y aurait intérêt à mettre nos aspirations et nos efforts en commun. A tout prendre, nos vues sont moins divergentes qu'on n'est parfois tenté de se l'imaginer.

Nous proposons donc que la *Société pédagogique de la Suisse romande* prenne l'initiative de la création, en Suisse, d'une association de la presse de l'enseignement, et qu'elle s'entende avec sa sœur aînée de la Suisse allemande dans le but de mener cette entreprise à bonne fin.»

Parmi les tentatives faites pour unifier les questions pédagogiques sur la base d'une conception chrétienne de l'existence, il faut citer celle du journal catholique *Le Phare*, qui a publié dernièrement deux études du professeur J.-S. Gerster sur *L'instruction publique en Suisse*, et du Dr Jos. Beck sur la *Pédagogie sociale*.

Les *Berner Seminarblätter* cherchent également à préparer, par une renaissance de la pédagogie, une réforme scolaire qu'on s'accorde partout à reconnaître comme indispensable.

L'activité des différentes associations pédagogiques suisses se reflète dans les rapports qu'elles publient. Voici les principaux :

1<sup>o</sup> *Rapport administratif de la direction de l'instruction publique pour 1908 et Statistique pour l'année scolaire 1907-08. Compte-rendu des délibérations du Synode scolaire zurichois en 1909.* Ce dernier contient, entre autres, un discours d'ouverture de J.-J. Heusser sur l'histoire du développement de l'école



secondaire et un rapport de H. Ernst sur la loi concernant l'école complémentaire (Fortbildungsschule).

2° *L'Annuaire pour 1909 et 1910* de la Conférence des maîtres secondaires zurichoïses. Il renferme le projet d'un nouveau manuel d'histoire à l'usage des écoles secondaires du canton de Zurich par H. Gubler, R. Wirz, J. Stelzer et H. Sulzer; les opinions de H. Hoesli et A. Brunner sur le nouveau manuel de langue française, de Baumgartner et Zuberbühler; un guide sur la manière de traiter la racine cubique, de E. Gassmann.

On y trouve encore les *Eléments de langue française*, projet d'un manuel à l'usage de la 1<sup>re</sup> classe des écoles secondaires, une *Introduction à l'enseignement de l'algèbre* par des représentations graphiques, etc.

3° *Théorie et pratique de l'enseignement secondaire*. Projet de discussion pour la Conférence des maîtres secondaires St-Gallois. (Imprimerie A. Mäder, Lichtensteig.)

Cette intéressante publication contient un rapport sur l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles et un article sur *Les inspections scolaires à Munich*, de G. Wiget, etc.

4° *Rapport annuel de la Société pédagogique Grisonne*, 27<sup>me</sup> année, édité par le comité de l'association. (Président, P. Conrad, directeur de l'école normale, à Coire). Coire, imprimerie Manatschal, Ebner & C<sup>ie</sup>.

5° Mentionnons également le *Rapport de la Société pédagogique St-Galloise*, qui témoigne de l'intense activité pédagogique qui règne au sein du corps enseignant de ce canton.

Parmi les publications pédagogiques offrant un intérêt général, nous devons particulièrement citer :

1° *L'Annuaire de l'instruction publique en Suisse, pour 1908 et 1909*, 12<sup>me</sup> année (en allemand), rédigé par le Dr Albert Huber, chancelier de l'Etat de Zurich, publié avec l'appui de la Confédération et de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Ce volume tire une valeur particulière d'une importante monographie sur *l'Organisation de l'instruction publique en Suisse*. Elle comprend un coup d'œil général, un exposé sur l'instruction publique dans la Confédération et les cantons et une partie statistique avec des tableaux concernant l'année 1908. (Cette monographie peut être obtenue séparément). La 3<sup>me</sup> partie comprend le *Rapport péda-*



*gogique général* ; la 4<sup>me</sup> traite des *Subventions fédérales en faveur de l'instruction publique* et la 5<sup>me</sup> de *l'Organisation scolaire dans les cantons*. Enfin, un supplément donne un tableau des *Nouvelles lois et ordonnances concernant l'instruction publique en Suisse en 1908*.

L'*Annuaire* de 1909 est divisé en quatre parties. La première traite de la surveillance des établissements d'instruction en Suisse par la Confédération et les cantons ; la 2<sup>me</sup> donne un résumé des dispositions édictées par la Confédération dans le domaine de l'instruction publique en 1909 ; la 3<sup>me</sup> traite de l'instruction publique dans les cantons ; la 4<sup>me</sup> contient le *Rapport pédagogique général*. Suivent des tableaux statistiques indiquant les dépenses de la Confédération, des cantons et des communes en faveur de l'instruction en 1909, et un supplément qui donne les *Nouvelles lois et ordonnances concernant l'instruction publique en Suisse en 1909*.

2° L'*Annuaire de l'instruction publique en Suisse pour 1910* (en français). « C'est un beau et bon livre (*Éducateur* 1910, page 601), en même temps qu'un livre utile dans toute l'acception de ce mot, que M. François Guex, directeur des écoles normales du canton de Vaud et professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne, offre aujourd'hui au corps enseignant et à toutes les personnes qu'intéressent les questions scolaires et le mouvement littéraire et scientifique de notre époque...

Le maître primaire ou secondaire ne peut pas tout lire. Manque de loisirs, manque d'argent aussi, il lui est impossible de connaître tout ce qui se publie. Il ne peut guère se tenir au courant des idées nouvelles, suivre toutes les manifestations du progrès. Aujourd'hui, plus que jamais, tout change, tout se modifie ; les découvertes et les inventions se multiplient et les différentes disciplines de l'enseignement en subissent forcément le contre-coup. La chimie et l'étude des sciences naturelles s'installent en conquérantes dans nos programmes scolaires. L'enseignement de la gymnastique et du dessin semble vouloir y prendre une place prépondérante. Des mots nouveaux, des mesures, des unités que l'on ne définissait pas, dont on n'avait aucun besoin, il y a une vingtaine d'années, sont entrés dans le langage courant et l'école ne saurait les ignorer. On réussit à emmagasiner l'électricité,

on fixe et on reproduit le timbre de la voix et les plus fugitives attitudes de la vie, les rayons X traversent les corps opaques, des énergies nouvelles apparaissent, et, tandis que le vol des aéroplanes renverse l'ancienne loi de la pesanteur, les ondulations hertziennes voyagent déjà dans nos classes.

A côté d'un substantiel compte-rendu scientifique, l'*Annuaire* donne aussi une solide chronique littéraire, une revue des principaux congrès et des manifestations scolaires, un résumé des travaux de nos nombreuses sociétés d'instruction et d'éducation, et enfin toutes les indications statistiques utiles à l'enseignement. Il sera ainsi pour tous, mais pour le maître d'école surtout, un moyen efficace de combler les lacunes qu'il reconnaît en son savoir. »

L'*Annuaire* de 1911 (Lausanne, librairie Payot & C<sup>ie</sup>), honoré d'une subvention de la Confédération et des cantons romands, n'est pas une simple adaptation de l'édition allemande appropriée aux besoins de la Suisse française. Cette intéressante et utile publication renferme entre autres : *Pédagogie allemande et pédagogie française*, par F. Guex ; *Le mouvement psychologique*, par J. Larguier-des Bancels ; *Hygiène scolaire*, par L. Henchoz ; *L'hygiène à Genève*, par H. Christiani ; *Diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère* : a) degré supérieur, par J. Bonnard ; b) degré inférieur, par M. Marchand ; *les examens de recrues de 1896 à 1909*, par H. Gobat ; *la lecture expliquée*, par H. Mercier ; *la correction des défauts du parler*, par E. Dévaud ; *Revue géographique*, par C. Knapp ; *le canton du Valais au point de vue scolaire*, par le chanoine X. de Cocatrix.

La 2<sup>me</sup> partie renferme une étude sur la surveillance officielle de l'école en Suisse et des tableaux statistiques ; la 3<sup>me</sup> partie passe en revue la législation scolaire dans les différents cantons : lois et ordonnances fédérales et cantonales.

Et, puisque nous parlons de la Suisse romande, mentionnons encore l'*Annuaire de l'instruction publique supérieure et secondaire du canton de Vaud*, qui contient un travail de M. R. Lugeon sur *l'art à l'école*, et la *Brochure historique*, pleine de faits et d'idées, publiée par la *Société pédagogique neuchâteloise* à l'occasion du 50<sup>me</sup> anniversaire de sa fondation.

La *Société pédagogique de la Suisse romande*, fidèle à sa belle devise : Dieu, Humanité, Patrie, a tenu son 18<sup>me</sup> congrès à



St-Imier, les 10, 11 et 12 juillet 1910. Le compte rendu en a paru à l'imprimerie Grossniklaus et C<sup>ie</sup>. Il renferme le texte de la conférence donnée à St-Imier par M. Virgile Rossel sur *Alexandre Vinet et sa famille littéraire*, ainsi que les rapports présentés sur les deux sujets mis à l'étude :

1° Protection de l'enfance par une juridiction appropriée et par la création de tribunaux spéciaux. (Rapporteur, Louis Mercier.)

2° L'enseignement de la grammaire et de la rédaction à l'école primaire. (Rapporteur, M. Juncker, inspecteur scolaire, à Delémont.)

3° *L'Annuaire de la Société suisse d'hygiène scolaire*, 10<sup>me</sup> année, 1909. Rédacteur : D<sup>r</sup> F. Zollinger, secrétaire de la Direction de l'instruction publique à Zurich, chez Zürcher et Furrer à Zurich. Cette publication contient une série d'articles sur les sujets suivants : l'hygiène scolaire, par le D<sup>r</sup> A Henggeler ; les tendances actuelles de la réforme de l'école populaire, par le D<sup>r</sup> Arn. Schrag ; la lutte contre la carie dentaire chez nos écoliers, par Ad. Brodtbeck-Wellauer ; la visite sanitaire des écoliers dans le canton de Genève, par le professeur H. Christiani et le D<sup>r</sup> F. Rilliet ; subventions de la Confédération et des cantons en faveur de l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles dans les écoles suisses, par J. Spühler, G. Bublöz, M. Michel, Bollinger-Auer ; rapport sur la 10<sup>me</sup> réunion annuelle de la Société suisse d'hygiène scolaire, par C. Studer ; un compte rendu sur les délibérations du congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles, par G. Kull ; réforme de l'enseignement, par L. Henchoz, etc.

L'*Annuaire* de 1909, 11<sup>me</sup> année, contient un excellent article sur *La mémoire vue au travers de l'expérimentation*, dans lequel le professeur Wreschner a clairement mis en lumière les résultats obtenus par les savants qui ont entrepris des recherches sur la mémoire.

4° Le deuxième volume du rapport sur le « *Congrès international d'enseignement ménager* » qui a eu lieu à Fribourg, en automne 1908. Ce deuxième volume a aussi paru à Fribourg. Il renferme un avant-propos de G. Python, Conseiller d'Etat, président d'honneur du congrès, les vœux adoptés dans l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> octobre, le texte des discours de bienvenue prononcés par le conseiller d'Etat G. Python, par Ma-

dame Coradi-Stahl, présidente de la Société d'utilité publique des femmes suisses, et par le professeur Gurther, représentant du ministère prussien du Commerce et de l'Industrie. Il contient également d'intéressants articles sur les délibérations de ce congrès excellemment organisé. Ils sont groupés comme suit :

I. L'état actuel de l'enseignement ménager et des écoles ménagères dans les différents pays. — II. Formation du personnel enseignant des cours normaux. — III. et IV. Questions didactiques. Les principes de l'enseignement. Les programmes et leur application. — V. Séance récapitulative des vœux.

Genève a célébré en 1909 par des fêtes grandioses, non seulement la mémoire de Calvin, son réformateur, mais aussi de Calvin, fondateur de son université et du Collège, établissements où ont été formés la plupart des grands hommes (ils sont nombreux, chacun le sait) qui ont illustré le nom de cette glorieuse cité. Le Collège fut fondé en 1559. Le poète et historien Philippe Monnier en a écrit l'histoire sous le titre de « *Le livre du Collège* » (chez A. Jullien, à Genève), un beau livre, surtout pour maîtres et élèves; c'est un appel à la lutte pour le bon droit et la liberté, une invitation à aimer toujours mieux le prochain, la patrie et l'humanité.

La Société Jean-Jacques Rousseau a également élevé un nouveau monument au grand « citoyen genevois ». Le 4<sup>me</sup> volume des « *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau* », qui parut en 1908 chez A. Jullien, à Genève, nous donne la première rédaction des *Confessions* (livres I-IV), publiée d'après le manuscrit autographe, par Théophile Dufour, docteur ès-lettres. Un grand nombre de notes et trois appendices renferment une foule de précieuses indications. Enfin la « *Bibliographie* » condense ce qui a été publié sur Rousseau en 1907, et la « *Chronique* » nous renseigne sur l'activité déployée par le comité de la société.

Le cinquième volume (1909, chez A. Jullien, Genève) renferme *Le texte de la Nouvelle Héloïse et les Editions du XVIII<sup>me</sup> siècle*, de D. Mornet; les *Recherches sur les sources du discours de l'inégalité*, de Jean Morel. Ces deux études sont suivies d'un grand nombre de renseignements historiques précieux. Vient ensuite un intéressant article d'Alexis François sur le mot *romantique*, qui ne se rencontre qu'une fois dans toute l'œuvre



de Rousseau. Le volume se termine par une *Lettre inédite de J.-J. Rousseau à M. de Bonac, Menus détails sur J.-J. Rousseau*, par Philippe Godet ; *Rousseau à la grande Chartreuse et Contribution à l'étude de la prose métrique dans la Nouvelle Héloïse*, par P.-M. Masson ; une lettre du comte de Girardin sur le peintre G.-F. Mayer et un *Bulletin bibliographique*.

A propos du grand écrivain genevois, citons aussi la *Correspondance de J.-J. Rousseau avec Léonard Usteri* (ce dernier fut le fondateur de la *Töchterschule* de Zurich 1774), publiée par Paul Usteri, ancien professeur à l'école cantonale de Zurich, et Eugène Ritter, professeur honoraire à l'Université de Genève (Zurich, librairie Beer et Cie ; Genève, librairie Kundig), complétée par une série de lettres qui nous montrent comment l'œuvre et la personnalité de Rousseau furent jugées par ses admirateurs de Berne et de Zurich.

Robert Seidel, professeur de pédagogie à l'École polytechnique fédérale et à l'Université de Zurich, a publié chez Orell Fussli un opuscule : *L'école du pouvoir, le principe du travail et la méthode du travail*, dans lequel il cherche à démontrer que l'enseignement doit être donné, non point en vue du savoir seulement, mais avant tout en vue d'habituer l'élève à la mise en pratique du savoir.

Gottfried Schaub, instituteur à Bâle, dans son livre : *Le travail, problème fondamental de notre époque*, demande que l'école soit organisée de façon à donner à chacun l'occasion de se développer conformément à ses goûts et à ses forces, à sa situation et à ses capacités.

Dans une intéressante publication : *L'école de Waldheim*, l'auteur, Arnold Schrag, inspecteur scolaire à Berne, passe en revue un certain nombre de questions pédagogiques actuellement à l'étude : la leçon de quarante minutes, les exercices phonétiques dans l'enseignement des langues étrangères, la gymnastique rythmique, le self-government, etc.

Pour réaliser l'école du pouvoir, il faudrait mettre instituteurs et élèves en mesure d'utiliser et de construire eux-mêmes, simplement et à peu de frais, les appareils de démonstration nécessaires dans l'enseignement de la physique élémentaire. C'est le but que s'est proposé J. Werren dans sa brochure *Physikalischer Gruppenunterricht* (Berne, A. Francke).

Nous devons citer également la belle publication remise



aux participants à la quatorzième réunion de la *Société philologique*, à Zurich, qui reflète l'activité du corps enseignant supérieur en Suisse. Mentionnons en particulier les articles suivants : *Ed. Gibbon et la Suisse*, de G. Schirmer ; *La lecture de Voltaire dans les classes supérieures des gymnases d'Allemagne et de la Suisse allemande est-elle indiquée ?* par J. Vodoz ; *Rondes enfantines, berceuses, jeux en patois jurassien*, recueillis par Arthur Rossat ; *Régression linguistique*, par L. Gauchat, etc.

De Zurich nous vient encore *L'histoire de la Société suisse des maîtres de gymnastique*, un éloquent plaidoyer en faveur de la culture physique à l'école.

Mais le plus bel ouvrage de pédagogie historique publié en 1910 est celui du professeur Alf. Heubaum, qui a paru chez Reuther et Reichhard, à Berlin : une excellente *Biographie de Pestalozzi*, digne monument littéraire élevé à la mémoire du grand éducateur zurichois.

S'il nous fallait une preuve que l'étude de la psychologie enfantine est tenue en grand honneur dans la Suisse romande, nous la trouverions dans la 2<sup>me</sup> édition de la « *Psychologie de l'enfant et pédagogie expérimentale* » du Dr Ed. Claparède, parue chez Kundig à Genève en 1909. L'auteur s'y est proposé, non sans raison, de ranimer le zèle et l'intérêt des maîtres pour les questions se rattachant à l'enseignement.

Albert Leclère, docteur ès lettres, professeur agrégé à l'Université de Berne, publie, chez Hachette & Cie à Paris, un ouvrage sur *L'éducation morale rationnelle*. L'auteur y a recherché la solution d'un certain nombre de ces questions brûlantes qui passionnent la société moderne. Il croit l'avoir trouvée dans un système d'éducation rationnelle, à la fois morale et sociale.

De la Suisse allemande nous vient *Lebensführung*, le nouveau livre du Dr W. Förster, à Zürich. L'auteur y invite la jeunesse à combattre les instincts bas et grossiers en germe chez chacun de nous et qui ne demandent qu'à se manifester.

« Mais, dit le Dr Förster, qu'est-ce qui doit s'épanouir en nous ? Le caprice ou le caractère ? L'égoïsme ou l'amour ? Sûrement ce sont nos aspirations vers le beau et le bien. Aussi devons-nous vaincre nos instincts inférieurs ; nous ne leur permettrons pas d'être les *maîtres de la maison*. »

Signalons aussi le *Rapport sur les délibérations de la VII<sup>e</sup> Conférence suisse en faveur de l'enseignement des enfants arriérés*, à Altorf, les 5 et 6 juillet 1909, puis les 4 volumes du Dr Messmer à Rorschach (chez J. Klinkhard, à Leipzig), dans lesquels l'auteur a cherché à asseoir la pédagogie sur des bases scientifiques.

Un excellent livre est celui que publie le recteur J. Suter chez H. R. Sauerländer et Cie à Aarau, sous le titre modeste de « *Petit manuel de pédagogie* ». Il a été écrit à l'usage des institutrices argoviennes et renferme ce qu'elles doivent connaître de l'anthropologie et de la science de l'éducation en vue de la direction d'une classe.

Personne ne s'étonnera si l'organisation scolaire de certains cantons est parfois l'objet de jugements peu favorables. C'est d'ailleurs une condition du progrès. Dans une brochure publiée à Bâle en 1909, chez Helbing et Lichtenhahn: *Schlagschatten, zwei Beiträge zur Aufklärung über die Basler Schulverhältnisse*, par Alb. Barth et Wilh. Brenner, les auteurs critiquent le système d'après lequel les traitements sont calculés sur le nombre des heures hebdomadaires de leçons ; ils préconisent également l'institution d'une sorte de juridiction scolaire, devant laquelle un maître accusé pourrait présenter sa défense en temps opportun et en présence de témoins ; ils s'élèvent aussi contre l'influence par trop grande accordée aux recteurs.

### III

#### Organisation scolaire.

Malgré les divergences d'opinions qui semblent régner entre les maîtres de l'école dite ancienne et ceux de l'école dite nouvelle, l'accord est plus facile à réaliser qu'il ne paraît au premier abord. Si l'entente n'existe pas, il faut en attribuer la faute, dit la *Schweizerische Lehrerzeitung*, aux uns et aux autres. « Les jeunes, enthousiasmés pour les idées nouvelles, sont souvent trop enclins à reprocher aux aînés leur indifférence, lorsqu'ils ne les suivent pas immédiatement dans la voie des innovations. Ils apprendront à leur tour, par leur propre expérience, que la pratique et la vie rendent l'homme prudent et circonspect. Ils se plaignent aussi de ce que, dans



les conférences du corps enseignant, les discussions portent souvent sur d'autres sujets que leurs préoccupations; ils oublient volontiers les luttes que leurs devanciers ont soutenues pour établir l'état de choses actuel.

» D'un autre côté, repousser de parti-pris toute innovation, c'est s'opposer systématiquement au progrès. Si personne ne songe à exiger des aînés qu'ils orientent leur enseignement vers un idéal diamétralement opposé, ils n'ont guère à craindre non plus, d'autre part, d'être submergés sous le flot des idées nouvelles : des résistances passives de toute espèce lui opposent une digue bien suffisante. La jeunesse a bien le droit d'être enthousiaste. Que la circonspection de l'âge mûr la modère dans son ardeur ! Tel est l'idéal. »

Pour sa part, J.-F. Geissbühler, à Berne, pense que les reproches adressés à l'école ancienne, celle du savoir, ne sont pas entièrement immérités. « Au lieu de s'en tenir à son programme, qui fait d'elle une auxiliaire de la famille, elle a voulu travailler seule à la formation de notre jeunesse. Elle a voulu en avoir tout le soin ; aussi les parents lui en ont-ils laissé l'entière responsabilité. Mais comme cette école ne se préoccupe guère que d'une des faces du problème : de l'instruction et non de l'éducation, elle a dû nécessairement décliner cette responsabilité. De là le reproche d'imperfection, d'exclusivisme, qui lui a été adressé. On l'a accusée de dégénérer en un établissement de dressage, d'être devenue une barrière ennuyeuse qui gêne le complet et joyeux épanouissement de la jeunesse. »

Différents moyens ont été proposés pour remédier à cet état de choses ; ainsi le sport parallèlement à l'étude, l'enseignement en plein air. Mais ce ne sont là que solutions boiteuses.

Comme remède radical, on préconise de nos jours le travail manuel. Le travail stimule la vie ; il exerce l'œil, la main, la pensée, la mémoire ; il est vraiment éducatif. Puis, le travail amène la variété ; il est donc intéressant. De plus, en rapprochant les élèves, il efface ou amoindrit les différences dans la situation sociale ; on ne peut le nier. Rien ne s'oppose donc à son introduction à l'école, si ce n'est la nécessité d'abandonner la vieille routine et d'ouvrir des voies nouvelles. Il est vrai que cela seul constitue déjà une difficulté.

Ce que sera cet enseignement des travaux manuels, on ne peut le préciser : les opinions divergent sur ce point. On l'a introduit ici et là dans les classes de garçons comme dans celles de filles. On a songé à des travaux de menuiserie, de sculpture, de modelage, et on a institué des cours en vue de la préparation du personnel enseignant. Ailleurs, on préfère les travaux de jardinage et de timides essais dans ce sens ont été tentés. Mais ces innovations ne concernent guère que certaines écoles de villes ou de régions industrielles ; et encore n'est-ce là qu'une demi-mesure : comme cet enseignement n'est pas obligatoire, un petit nombre d'élèves seulement en jouissent ; d'ailleurs les classes trop nombreuses ne permettent pas d'en faire profiter tous les écoliers.

Et puis, il faut bien le dire : cette école du travail fait très bien dans un roman ou dans un programme ; en fait, elle n'existe, elle n'est introduite, elle n'est réalisée surtout nulle part, pas même à Munich, où les novateurs semblent s'être donné rendez-vous pour prêcher une sorte de croisade en sa faveur.

On préconise aussi l'introduction dans les horaires de la leçon de quarante minutes. Les avis sont encore bien partagés à ce sujet. Il semble cependant que cette innovation présente de réels avantages. Elle permet de compléter l'enseignement collectif par l'enseignement individuel ; elle met l'élève en relations plus fréquentes et plus intimes avec le maître ; elle permet les sorties en plein air en vue de l'enseignement particulier de telle branche des sciences naturelles ou de la gymnastique ; elle fatigue moins les yeux et exige une tension moins soutenue du système nerveux.

Cependant, le Dr Fischer, à Berne, n'en recommande pas l'introduction d'une façon générale. Il est persuadé que les dix minutes qui restent sont bien insuffisantes pour permettre un enseignement individuel fructueux. Si, d'une part, après comme avant l'introduction de la leçon de quarante minutes, le nombre des heures réservé à chaque branche reste le même, il faudra se montrer moins exigeant ; si, d'autre part, on continue à exiger autant, il faudra augmenter le nombre des travaux à domicile. Cinq leçons consécutives dans un seul après-midi, fussent-elles écourtées, fatigueront maîtres et élèves plus que trois heures ordinaires. D'ailleurs, le système actuel permet également les excursions scolaires.



La question des *examens* continue aussi à faire parler d'elle. S'ils ont leurs adversaires, ils ont également leurs partisans. S'ils étaient compris et pratiqués comme le souhaite le professeur Th. Vetter, à Zurich, personne, sans doute, ne s'élèverait plus contre cette institution. Voici par quelles considérations il en motivait le maintien dans une réunion du corps enseignant de la ville de Zurich. « Les examens ne sont plus, comme autrefois, un épouvantail pour les élèves et pour les maîtres ; ils n'entrent plus en ligne de compte lorsqu'il s'agit de juger les uns et les autres. Ils sont sans valeur également en ce qui concerne la promotion ; un expert intelligent ne jugera pas une classe sur le résultat des examens annuels, mais uniquement d'après les inspections qui auront été faites dans le courant de l'année, alors que la classe présente son aspect habituel. L'examen ne doit pas être prétexte à un vain étalage ou à un fastidieux déballage des connaissances de l'élève ; il faut bien plutôt le considérer comme une sorte de leçon solennelle, qui permettra aux experts de se rendre compte de la manière dont un maître traite un sujet et travaille avec sa classe. A cet égard, on ne doit pas oublier que non seulement les élèves bien doués, mais les faibles aussi ont droit à la sollicitude de leur instituteur. A l'examen, les parents veulent voir le maître et les élèves au travail. Ainsi compris, l'examen devient un lien entre l'école et la famille. » Et, pour lui donner mieux encore le caractère d'une fête scolaire, l'orateur désire que tous les élèves soient libérés de la classe l'après-midi, et que cette demi-journée soit consacrée à une promenade au cours de laquelle maître et élèves, libérés de toute contrainte, vivraient en commun les dernières heures de l'année scolaire.

» P. Conrad, directeur de l'école normale de Coire, désire lui aussi le maintien des examens, mais il voudrait les transformer de telle sorte qu'on puisse se rendre compte, non pas du *savoir*, mais du *pouvoir* de l'élève, de sa maturité d'esprit. Par le pouvoir, il entend mettre l'élève en présence d'un calcul pratique, par exemple ; ou bien il veut chercher à se faire une idée exacte de la manière dont l'écolier exprime sa pensée, oralement et par écrit. Par la maturité d'esprit, il entend la faculté d'assimiler sans aide des connaissances nouvelles et de les exprimer convenablement. Pour juger les élèves et



voir jusqu'à quel point ils ont atteint le but, « on leur présentera des objets nouveaux en rapport avec les connaissances acquises, et on se basera sur le parti qu'ils sauront en tirer ; ils feront ce travail eux seuls, le maître se bornant à les diriger. »

C'est aussi une sorte d'examen que les épreuves pédagogiques imposées aux recrues. En 1909, on a discuté de leur valeur ou de leur nullité d'autant plus âprement que certains cantons ont été déçus par leurs résultats. A qui la faute ?... Est-ce manque de savoir de la part des jeunes gens ?... Les experts deviennent-ils plus exigeants ?... Est-ce peut-être le fait que l'examen pédagogique est interrompu par la visite sanitaire des recrues ?...

Dans un article intitulé : *Autour des examens de recrues*, C. Frei écrit : « A l'heure actuelle, ces examens font de nouveau parler d'eux. Ici et là, les autorités cantonales cherchent le moyen d'en relever le niveau qui va s'abaissant et de reconquérir leur rang perdu.

Il semble vouloir renaître le temps où l'on jugeait de la valeur de l'école sur les résultats des examens de recrues. »

Le rédacteur des *Pädagogische Blätter* convient (année 1909, page 826) que l'institution des examens de recrues a suscité entre les cantons une vive émulation, que des progrès réels ont été accomplis dans plusieurs, dans la plupart même ; il insiste sur le fait que l'amélioration est sensible surtout pour les cantons catholiques ; mais il reconnaît d'autre part que se baser sur les résultats des examens de recrues pour juger l'école populaire, c'est transformer celle-ci en une institution destinée à meubler la mémoire seulement. L'école, au contraire, doit éduquer, élever, au sens chrétien de ce mot. Or, cette mission éducatrice, l'école ne peut l'accomplir tant qu'on laisse suspendue au-dessus d'elle cette nouvelle épée de Damoclès : les examens de recrues, véritable concours auquel on se prépare ici et là fiévreusement, déjà dans les classes supérieures de l'école primaire. Tout est sacrifié à cet idéal soi-disant patriotique.

Plus loin, il prétend que, grâce à la perspective de ces examens, l'enseignement s'est pour ainsi dire *figé*. Il le prouve d'ailleurs en citant le fait que, dans beaucoup d'écoles primaires et secondaires, des maîtres pourtant consciencieux

mettent entre les mains des élèves, des filles aussi bien que des garçons, les cahiers et les cartes de calcul de Nager et Reinhard... Le jour des examens, on les retrouve naturellement... Et une joie générale règne, car on est arrivé au résultat désiré par ce qu'on peut appeler le *cliché*.

Enfin, il combat encore un préjugé (si ce n'est quelque chose de moindre encore), lorsqu'il dit :

« La croyance que les résultats de cet examen ont une valeur quelconque pour un avancement militaire est une illusion de jeune homme. » Aussi espère-t-il que ces examens ne détourneront pas l'école de sa vraie mission, et il conclut par ces mots : « Instruire sans éduquer est toujours dangereux, plus dangereux aujourd'hui que jamais, — même dans une école complémentaire. »

En Suisse, comme partout ailleurs, le grand problème à résoudre aujourd'hui est celui de la formation professionnelle ; aussi les écoles complémentaires se voient-elles obligées de tenir compte de plus en plus de la future profession de leurs élèves. L'entente, il est vrai, n'est pas faite sur ce point. Tandis qu'à Glaris, on demande, par la voix de C. Auer, maître secondaire à Schwanden, un complément de culture générale, à Zurich, au contraire, le projet de loi actuellement en mains du Conseil d'Etat prévoit l'éducation professionnelle et civique avec, naturellement, la préparation correspondante du personnel enseignant. Dans une séance du Synode scolaire zurichois à Winterthour, l'auteur du projet de loi, H. Ernst, directeur de l'Instruction publique, a montré tout le bénéfice qu'on peut retirer de l'enseignement bien compris de l'instruction civique : « Il nous apprend à défendre envers et contre tous ce que nous savons être bien et vrai, à combattre ce qui est vulgaire et mauvais. »

C'est aussi un enseignement plus complet de l'instruction civique que réclame Paul Chappuis dans l'*Educateur* (année 1909, n° 23, page 354). Les jeunes filles en bénéficieront, bien que le droit de vote ne soit pas encore accordé au sexe féminin : « En notre siècle d'utilitarisme, la jeune fille doit être armée pour la vie. Donnons-lui donc, comme au jeune garçon, l'éducation civique. Quand elle sera majeure, on lui fera payer des impôts ; c'est bien le moins qu'on lui apprenne à connaître nos institutions. » Voilà qui est bien ; mais on ne se bornera



pas à lui présenter certaines dispositions constitutionnelles ; on lui apprendra aussi à connaître les lois, celles qui régissent le commerce et l'industrie, par exemple.

D'après le professeur Jos. Beck, à Fribourg, c'est au moment où nos jeunes gens quittent l'école qu'ils ont le plus grand besoin d'un enseignement éducatif :

Car, dit-il :

a) C'est l'âge où l'esprit s'ouvre complètement sur le monde extérieur et en reçoit des impressions nouvelles dont l'influence peut être décisive dans l'avenir.

b) C'est l'âge où les instincts sexuels s'éveillent avec violence, menaçant d'une ruine complète la vie de l'âme et la santé du corps. Cet éveil est d'autant plus dangereux, à cette période de l'existence, que la jeunesse n'a ni la prudence, ni l'expérience, ni la conscience du devoir à accomplir qui opposeraient une barrière à ce débordement de vie.

c) C'est l'âge où l'homme se propose un idéal, se fixe un but, choisit sa profession ; le jeune homme est à un carrefour de son existence ; de la direction choisie dépendra, pour une large part, sa destinée terrestre et éternelle.

d) C'est l'âge où le fruit défendu a le plus d'attrait ; d'autant plus que le jeune homme est volontiers disposé à voir dans une restriction de sa liberté une injustice, un attentat à sa dignité.

e) Tous ces dangers sont encore augmentés de nos jours par le fait que nos jeunes gens entrent de bonne heure dans les fabriques et les ateliers, par l'influence révolutionnaire de la presse et de certains chefs socialistes.

Voilà assez de raisons pour démontrer la nécessité d'un enseignement éducatif pour notre jeunesse des deux sexes.

Voici maintenant le programme du professeur Beck : 1° Mesures générales concernant l'éducation religieuse et morale ; 2° Education religieuse et sociale des jeunes gens ; 3° Education religieuse, morale et sociale des jeunes filles dès leur sortie de l'école. — Il réunit, dans ces trois groupes, tout ce que les parents et les patrons, les communes, l'Eglise et l'Etat pourraient faire en faveur de la jeunesse.

Dès que l'école complémentaire prend le caractère d'une école professionnelle, les deux sexes doivent être séparés. Les garçons, en effet, n'ont aucun intérêt pour l'enseignement mé-

nager destiné aux jeunes filles. Celles-ci, d'un autre côté, ne peuvent fréquenter les écoles vraiment professionnelles, au sens le plus étroit du mot.

Tandis que les élèves filles sont volontiers admises dans la plupart des écoles moyennes en Suisse, il se dessine, par contre, actuellement en Amérique (qui est pourtant la terre classique de la coéducation) un mouvement bien marqué contre l'éducation en commun des deux sexes.

Une enquête sur cette question a été faite par la Société philologique badoise. En voici le résultat : « L'autorisation accordée aux jeunes filles, dès 1901, de fréquenter les écoles moyennes des garçons n'a pas soulevé jusqu'à maintenant de sérieuses oppositions ; mais elle n'a pas donné non plus les résultats éducatifs que l'on escomptait. La grande majorité des maîtres secondaires badois n'admettent pas l'éducation en commun des filles et des garçons comme l'idéal recherché. Cette solution peut tout au plus convenir, à titre exceptionnel, à de petites localités qui n'ont pas d'école supérieure pour jeunes filles. »

Cette question de la coéducation des sexes, qui a vivement préoccupé la presse suisse en 1909, ne peut guère être étudiée à fond que dans la famille ou dans certains établissements dont l'organisation intérieure reflète assez fidèlement celle de la famille.

Dans les externats avec classes mixtes, c'est toujours la question de l'enseignement qui joue le premier rôle ; les expériences qui y ont été faites n'éclairaient guère que le problème de la *co-instruction*.

Cette question de la coéducation a aussi fait l'objet d'un article d'Adolphe Ferrière dans la *Semaine littéraire* (année 1909, page 85). L'auteur voit son idéal réalisé en Angleterre dans la « *New school Bedales* » dirigée par J.H. Bradley. Garçons et filles de onze à douze ans logent dans des bâtiments particuliers ; chacun de ceux-ci a son organisation absolument indépendante ; les travaux intérieurs sont faits par les élèves. Les repas de midi et du soir sont pris en commun dans l'édifice principal habité par les garçons. Les élèves des deux sexes travaillent ensemble dans les classes et les laboratoires ; ils ont les récréations en commun. Les jeux, certains travaux manuels sont également communs. Les soirées, consacrées à



l'enseignement moral et religieux, réunissent filles et garçons dans des entretiens auxquels prennent part soit les élèves, soit les visiteurs. Enfin des cercles littéraire, dramatique, scientifique, sociologique, puis des réunions de prière organisées par le directeur, offrent à chacun l'occasion et le moyen de se développer dans divers domaines et de s'élever vers les régions supérieures de l'art, de la science, de la beauté morale.

Les exercices gymnastiques, les travaux agricoles, les travaux sur bois et le jeu de foot-ball sont réservés aux garçons. Pendant qu'ils s'y livrent, les jeunes filles reçoivent des leçons théoriques et pratiques d'économie domestique : tenue du ménage, cuisson des aliments, couture, puériculture. Elles s'occupent tour à tour des bébés du voisinage.

Telle est l'école de l'avenir, selon Ferrière. Cependant il n'en veut tenter chez nous la réalisation pratique que sous certaines conditions. D'abord, il demande que ses futurs élèves des deux sexes aient été éduqués en commun dès leur plus jeune âge ; ensuite, il entend ne conserver que ceux qui s'accommoient de cette vie en commun ; enfin il veut choisir ses maîtres avec une extrême prudence. « Le sens psychologique, dit-il, est toujours utile à tout éducateur ; mais, dans une école mixte, il est indispensable ».

A la suite de la publication de l'article de Ferrière, la *Semaine littéraire* a ouvert dans ses colonnes une enquête sur cette question de la coéducation. Si les auteurs des réponses sont généralement d'accord avec Ferrière, quelques-uns aussi, non sans raison, font vibrer une autre cloche. Nos jeunes gens acquerront-ils, demande le professeur Millioud, à Lausanne, dans ces écoles dites *nouvelles*, ce savoir, ce pouvoir, nécessaires pour les besoins de la vie pratique et pour la continuation de leurs études à l'Université ? Il est permis de se demander si le séjour dans un de ces établissements ne ferait pas perdre un temps précieux et considérable, surtout aux garçons qui voudraient se livrer à des études supérieures.

Tant que les essais tentés restent isolés on ne pourra répondre d'une manière précise et décisive à ces questions.

Les *Landerziehungsheime* sont aussi, en quelque sorte, des écoles nouvelles. On attend beaucoup de ces établissements ; et, dans certains milieux, on souhaite que leur influence se fasse utilement sentir sur nos écoles publiques. Aussi, le



Dr Zollinger, parlant au sein de la *Société suisse d'utilité publique*, se demandait-il si l'école moderne n'aurait rien à apprendre de ces établissements :

- 1° L'enseignement en plein air.
- 2° Les soins de propreté du corps et du vêtement chez les écoliers.
- 3° Nourriture et habillement en faveur des élèves nécessiteux.
- 4° Travail manuel obligatoire pour filles et garçons.
- 5° Diminution du nombre d'heures de leçons hebdomadaires.
- 6° Diminution du nombre d'élèves.
- 7° Classes mobiles dans les établissements à plusieurs classes.
- 8° Suppression des examens annuels et institution d'un unique examen de sortie.
- 9° Collaboration des écoliers en vue du maintien de l'ordre.

Dans un article de la revue *Wissen und Leben*, Ad. Lüthi revient sur ce problème de la coéducation et sur les objections qu'il soulève. Pour que la coéducation puisse avoir les résultats qu'on en espère, il est nécessaire que maîtres et élèves soient de même nationalité ou tout au moins de même race. Vouloir élever en commun des Scandinaves et de précoces Méridionaux est une utopie. Il faut ensuite que tous les membres de la communauté scolaire professent les mêmes principes de morale et de religion. De plus ces établissements sont une atteinte aux droits sacrés qu'ont les parents sur l'éducation de leurs enfants. Seuls d'ailleurs les riches y trouveraient leur compte. Or, précisément, les riches doivent être les premiers à vouloir participer à l'éducation de leurs fils ou de leurs filles. « Rien ne remplacera jamais l'influence éducatrice du foyer », dit le professeur Dubois, à Berne. Et, au sujet de l'enquête ouverte par la *Semaine littéraire*, le professeur Philippe Godet écrit :

« La coéducation des sexes me paraît excellente, — dans le seul internat que j'admets : la famille.

» Cette coéducation-là est de tradition chez nous. Maintenons-la le plus longtemps possible, pour le bonheur des filles et des garçons ! »

A côté des écoles moyennes ouvertes aux jeunes filles, des écoles supérieures les préparent aussi aux études scientifiques. Le dernier créé de ces établissements est le Gymnase des filles de Fribourg. Il délivre la maturité fédérale et le diplôme de bachelier qui donnent droit à l'immatriculation à l'Université. Les étrangers qui séjournent en Suisse pour s'y perfectionner dans une langue peuvent aussi fréquenter cet établissement et ont ainsi la possibilité de subir plus tard, dans leur pays d'origine, les examens du baccalauréat.

Mais le Gymnase ne se borne pas à préparer les jeunes filles aux études scientifiques. Le programme comprend encore, comme branches obligatoires, les travaux manuels féminins et l'enseignement ménager.

Mentionnons encore, en terminant ce chapitre, à l'usage de ceux qui voudraient se renseigner sur la nouvelle organisation des écoles supérieures de jeunes filles en Prusse, l'article que H. Gaudig, dans le *Säemann*, a consacré à cette question (année 1908, page 293).

#### IV

#### **Préparation du personnel enseignant.**

Ceux qui discutent de la pédagogie de l'avenir, — et qui n'en parle pas? — doivent aussi songer à l'instituteur de demain. Il ne suffit pas de proposer à l'école des buts nouveaux, il faut aussi se préoccuper de former un personnel enseignant qui lui permette de les réaliser. Cela n'est possible que par une réforme radicale de la préparation actuelle des instituteurs. Aussi tous les novateurs s'occupent-ils de cette question.

Il est d'abord bien évident qu'un maître malade, dont la présence serait un danger pour les élèves, doit être écarté de la carrière pédagogique. Aussi les candidats à l'enseignement doivent-ils présenter un certificat médical constatant qu'ils sont corporellement sains, et qu'aucune tare physique ne les gênera plus tard dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais, si l'état sanitaire du candidat est à considérer, son état moral doit être l'objet d'un examen plus sérieux encore. Il est malheureusement beaucoup plus difficile de s'en faire



une idée exacte. Quoi qu'il en soit, un élève de l'école normale dont la conduite est douteuse et donne lieu à des observations répétées doit être exclu de l'établissement et invité à se créer ailleurs une autre sphère d'activité.

Le personnel enseignant de tous les degrés se doit à lui-même de n'admettre dans ses rangs que les éléments qui offrent les plus sérieuses garanties morales. En ce faisant, il s'honorera et s'évitera bien des mécomptes, car rien ne nuit plus à son influence et à son bon renom que la mauvaise conduite de quelques-uns de ses membres.

Il va de soi aussi qu'un jeune homme qui n'aurait pas l'amour de sa vocation ne puisse entrer dans l'enseignement. Ce n'est ni le savoir, ni la routine, ni même la méthode (fût-elle excellente) qui font l'éducateur, mais le cœur seulement. Aussi le D<sup>r</sup> Moosherr, président du Synode scolaire bâlois, parlant de la *mentalité* qui doit être celle d'un instituteur digne de ce nom, pouvait-il, s'exprimer comme suit :

« Le véritable « sens éducatif » doit nous *élever*, nous amener à Dieu. Nous ne pouvons vivre sans la croyance à l'Être suprême, gardien des peuples, qui ne veut pas que nos efforts vers le bien restent stériles ; qui, malgré les reculs momentanés que l'on constate dans l'histoire des nations, conduit l'humanité vers des buts toujours nouveaux, vers des idéals toujours plus élevés. Je ne conçois pas que nous puissions faire une œuvre éducative efficace en dehors de cette certitude, en dehors de la foi en la victoire définitive du bien dans le monde, en dehors de la croyance au progrès moral de l'humanité. »

Nous voudrions aussi donner la joie à la jeunesse, « mais nous la confondons souvent avec les plaisirs continuels. La joie, la vraie joie intérieure, c'est celle dont Schleiermacher disait qu'elle transparait dans toutes nos pensées et dans toutes nos actions. C'est celle qui nous fait trouver le bonheur dans le fidèle accomplissement de notre tâche. Que sont nos petits tracasseries journaliers, nos ennuis, nos tourments, nos désillusions, en présence d'une telle conception de l'existence?... pas même ce qu'est un pâle crépuscule à un radieux lever de soleil. »

Heureux l'éducateur qui a su se représenter ainsi l'existence ! La conviction que son travail est utile à chaque élève et à la société contribuera à fortifier en lui le sentiment de sa

responsabilité envers la jeunesse et envers la nation. Cette certitude, il faut l'affermir encore, et c'est là le premier devoir de la presse pédagogique et de tous ceux qui sont appelés à former les futurs instituteurs.

Bien que cette question de la préparation du personnel enseignant ait été discutée partout, l'année 1909 n'a enregistré aucun progrès marquant dans cette direction.

Nous devons cependant signaler une innovation introduite à Lübeck par M. Möbusz, directeur du séminaire de cette ville : la séparation complète des études proprement dites d'avec la préparation pédagogique pratique. D'après son programme, la durée des études est fixée à 4  $\frac{3}{4}$  années. Les matières enseignées et le but poursuivi sont à peu près les mêmes que précédemment, les expériences faites avec le plan d'études ayant été satisfaisantes. On n'a guère modifié que le groupement des matières à enseigner et le nombre d'heures consacrées à certaines branches. D'obligatoire qu'il était auparavant, l'enseignement du violon devient facultatif ; celui du piano, par contre, devient obligatoire. L'enseignement de l'écriture est entièrement laissé de côté. La période des études se termine par un examen portant sur les connaissances générales. Puis vient la préparation professionnelle dont la durée est fixée à un an et un quart. Le nombre des heures réservées à la pédagogie y passe de 14 à 24, et celui des exercices pratiques de 15 à 16. Cependant, afin de permettre aux candidats d'approfondir telle ou telle branche du savoir humain, on a prévu pendant cette période des cours académiques de quelques heures, visant uniquement au développement général. Aucune tâche à domicile n'est imposée, de telle sorte que les élèves de la 1<sup>re</sup> classe puissent consacrer tout leur temps à la préparation professionnelle. Ces cours de perfectionnement portent sur deux groupes distincts : l'histoire et les langues d'une part, les mathématiques et les sciences de l'autre. L'élève qui entre en 1<sup>re</sup> classe peut choisir entre ces deux groupes. Ces cours ne se terminent pas par un examen, mais les diplômes délivrés indiquent celui des deux qui a été suivi par les nouveaux maîtres.

En Bavière, on songe à porter à six années la durée des études à l'école normale et à introduire l'enseignement d'une langue étrangère comme branche obligatoire. En Saxe, on



demande sept ans. Dans chacun des deux pays, ce sont les associations de professeurs des séminaires qui recherchent le plus activement les réformes à réaliser dans la préparation du personnel enseignant. Le Dr Rösh, parlant au sein de la société bavaroise des maîtres d'écoles normales, s'exprimait comme suit :

1° Cette réforme est nécessaire ; a) dans l'intérêt de la culture nationale ; b) dans l'intérêt de la position sociale des instituteurs ; c) pour des considérations pédagogiques. 2° Comme auparavant, le futur maître devra être avant tout une personnalité. 3° Le but que se propose la réforme se justifie par des raisons déjà anciennes et par des aspirations nouvelles : une préparation professionnelle plus complète du corps enseignant, l'introduction dans le plan d'études de nouvelles matières d'enseignement, etc. 4° Les besoins nouveaux exigent que la durée des études soit prolongée d'un an et que l'organisation actuelle des écoles normales soit modifiée.

La société saxonne des professeurs d'écoles normales a désigné dans son sein une commission chargée d'étudier cette question de la réorganisation des écoles normales. Cette commission s'est subdivisée en dix sous-commissions ayant pour tâche d'étudier les principaux points suivants : le groupement des branches d'enseignement, le but et les méthodes de chaque branche en particulier, les examens, la préparation des professeurs d'écoles normales, les cours de perfectionnement à l'usage des maîtres primaires, etc.

Les instituteurs thuringiens demandent également, par une pétition adressée aux ministères de l'Etat, une prolongation de la durée des études. Jusqu'à maintenant, elle s'étendait sur une période de six années (14 à 20 ans) ; désormais, on exigera sept ans, et les deux dernières années seront réservées à la préparation professionnelle pratique.

En comparant ce qui existe chez nous avec ce qui se fait chez nos voisins d'Outre-Rhin, il est permis de se demander si nous pourrions suivre, même d'assez loin, l'Allemagne dans cette voie.

L'Allemagne se préoccupe pourtant de ce qui se fait en Suisse à cet égard. Les *Pädagogische Blätter für Lehrerbildung und Lehrerbildungsanstalten* publient, sous la signature du Dr

Wetterwald un article très complet sur la préparation des instituteurs dans le demi-canton de Bâle-Ville.

Depuis 1892, les élèves du Gymnase et de l'École réale de Bâle peuvent obtenir le diplôme de maître primaire au bout de trois semestres. Les « *Fachkurse* » commencent en automne. Comme l'année scolaire du Gymnase finit au printemps, les élèves de cet établissement peuvent consacrer un semestre soit à des études universitaires, soit à un séjour dans la Suisse française.

Le programme des cours, qui n'a subi presque aucune modification depuis 1892, comprend :

	1 <sup>er</sup> cours hiver	2 <sup>me</sup> cours été	3 <sup>me</sup> cours hiver
1. Langue allemande.....	4 h.	4 h.	—
2. Histoire de la pédagogie.....	2 h.	—	—
3. Psychologie.....	2 h.	—	—
4. Pédagogie générale et éthique .	—	4 h.	—
5. Didactique générale et spéciale	—	5 h.	6 h.
6. Histoire biblique, et méthodique de l'enseignement religieux .	—	2 h.	—
7. Hygiène scolaire.....	—	1 h.	—
8. Ecriture.....	2 h.	1 h.	1 h.
9. Dessin.....	—	—	2 h.
10. Chant (théorie et pratique)....	3 h.	3 h.	3 h.
11. Violon.....	2 h.	2 h.	2 h.
12. Gymnastique.....	2 h.	2 h.	2 h.
Totaux des heures hebdomadaires	17 h.	24 h.	16 h.

Les candidats se préparent à la carrière pédagogique pratique soit en suivant les leçons données dans quelques classes primaires et secondaires, soit en donnant eux-mêmes un certain nombre de leçons. Ils sont répartis en quatre groupes correspondant aux quatre classes de l'école primaire ; le 1<sup>er</sup> groupe suit les leçons de la première classe, le second celles de la deuxième, et ainsi de suite ; au bout de deux semaines, on alterne : le 1<sup>er</sup> groupe se trouve dans les deuxième classes, le 4<sup>me</sup> groupe dans les premières. On procède de même pour les quatre classes de l'école secondaire, pendant les mois de janvier et de février du 3<sup>me</sup> semestre. Le nombre des heures hebdomadaires où les candidats sont ainsi reçus dans les classes se monte ordinairement à six. Ils ont à pré-



senter un rapport écrit circonstancié sur les leçons données et les remarques qu'ils ont pu faire à cet égard.

De plus, après les vacances d'été, les candidats doivent donner une leçon, entre les vacances d'automne et Noël deux leçons par semaine, et dans les huit jours qui précèdent Noël chacun d'eux est chargé de l'enseignement intégral pendant plusieurs jours. Ainsi finit la préparation pratique pour l'école primaire.

Dans les classes secondaires, chaque candidat doit donner également une leçon par semaine pendant les mois de janvier et de février. Les horaires sont établis de telle sorte que les élèves peuvent cependant suivre tous les cours théoriques.

Chaque leçon doit être préparée par écrit. Dans ce but, les sujets sont donnés une semaine à l'avance et les candidats reçoivent quelques indications du directeur des exercices pratiques. Ce dernier reçoit et corrige les leçons écrites, qui sont également présentées au maître de la classe à laquelle elles seront données.

Une partie seulement des maîtres qui suivent les « *Fach-kurse* » restent dans l'enseignement primaire; plusieurs continuent leurs études dans le but d'enseigner plus tard dans les écoles secondaires ou supérieures. Ils doivent subir un examen portant, outre la pédagogie, sur trois branches scientifiques. La durée des études est ordinairement de six à dix semestres.

Afin de permettre aux candidats à l'enseignement secondaire et supérieur de se perfectionner par des exercices pédagogiques pratiques, une commission, formée de professeurs de l'université, de maîtres primaires et secondaires, a proposé, en 1905 déjà, la création d'une école normale et d'une école d'application.

Ce projet n'est pas encore réalisé. S'il l'est un jour, le canton de Bâle pourra se glorifier, non seulement de donner à ses instituteurs primaires une culture scientifique approfondie, mais encore aux maîtres de tous les degrés de l'enseignement la même préparation méthodique et pédagogique par les soins d'un même établissement.

A Zurich, on s'est rendu compte que le fait de visiter certaines classes et d'y donner quelques leçons ne suffit pas à la préparation complète des candidats à l'enseignement. Aussi

les autorités ont-elles décidé la création d'une école cantonale d'application qui comprend trois classes de l'école primaire et deux de l'école secondaire. Le professeur qui enseigne la méthodique à l'université dirige et surveille les exercices pratiques des candidats. L'Etat accorde à l'institution une subvention de 6000 francs.

Après de longs efforts, les autorités saint-galloises ont enfin réussi à annexer à l'école cantonale une classe d'application, où les futurs maîtres secondaires s'initient à la pratique de l'enseignement.

Dans le canton de Vaud, F. Guex, directeur des Ecoles normales, demande aussi la création d'une école d'application indépendante à l'usage des candidats à l'enseignement secondaire. (*Educateur* 1909, page 273 et suivantes.)

Mais si la préparation du personnel enseignant en Suisse ne nous satisfait pas entièrement, par contre son perfectionnement est l'objet de tous les soins. L'instituteur, chez nous, au sortir de l'école normale, ne considère pas son brevet comme un oreiller de paresse. Il continue à se tenir au courant des questions pédagogiques, soit par les conférences officielles, soit par des réunions dont le corps enseignant prend lui-même l'initiative, soit encore par le moyen des cours de perfectionnement (de dessin, de gymnastique, de chant, de travaux manuels, de langues étrangères), souvent même sans que l'Etat lui accorde aucune indemnité quelconque.

Dans le chapitre consacré à l'organisation scolaire, nous avons montré que, à côté des écoles complémentaires destinées à la culture générale des élèves, il en devrait exister d'autres qui donneraient l'instruction professionnelle. Car les élèves ont le droit d'exiger que l'enseignement leur inculque les connaissances nécessaires à l'exercice de leur profession ou de leur métier.

Malheureusement, ainsi que le fait remarquer G. Weber, dans la *Schweizerische Lehrerzeitung*, les maîtres actuels ignorent ou ne connaissent qu'imparfaitement tout ce qui est nécessaire à l'exercice d'un métier. L'enseignement tel qu'il est donné dans les écoles normales est surtout théorique et ne peut les initier à la pratique. « Le dessin technique est considéré comme une partie accessoire des mathématiques et relégué au deuxième plan. Au lieu de s'en tenir à ce qui est



directement applicable, on s'arrête à des questions de détail, d'ailleurs vite oubliées, puisqu'on ne les rencontre presque jamais dans la vie courante. — La tenue des livres, que la plupart des maîtres doivent pourtant enseigner, n'a trouvé qu'une bien petite place dans les programmes des écoles normales. Est-ce que, par hasard, son introduction dans les plans d'études nuirait à la culture scientifique? — L'enseignement de l'instruction civique a été tellement négligé que, lorsqu'il s'agit de discuter des questions d'organisation de la Commune ou de l'Etat, l'instituteur est ordinairement le citoyen le plus ignorant de la localité.»

Des cours de perfectionnement organisés ici et là (Winterthour, Aarau, Fribourg), permettent bien aux maîtres des écoles de métier de compléter leurs connaissances; mais cela ne suffit pas. Il faut que le personnel enseignant soit préparé par des établissements spéciaux.

La sous-commission des experts pour l'enseignement professionnel nommée par le Département fédéral de l'Industrie demande que les maîtres aient fait leurs études dans une école technique. « Pour faciliter leur préparation à la carrière de l'enseignement, il serait nécessaire d'annexer à chaque technicum une section spéciale, où ils trouveraient l'occasion de se perfectionner, durant deux ou trois semestres, dans la comptabilité, le calcul industriel, la législation, par exemple...»

En ce qui concerne la formation du personnel chargé de l'enseignement de la gymnastique, J. Steinemann, à Berne, demande que la gymnastique soit considérée comme branche essentielle et qu'on lui réserve dans les programmes au moins cinq heures par semaine. Il désire, en outre, que cet enseignement se donne parallèlement à celui de l'anatomie, de l'hygiène et de la physiologie.

Le 24<sup>me</sup> cours de perfectionnement à l'usage des maîtres de travaux manuels pour garçons, organisé à Frauenfeld, du 12 juillet au 7 août 1909, comptait 154 participants. Parmi les ouvrages exposés, on remarquait surtout des travaux sur bois très réussis. A l'avenir, on devrait aussi accorder une place au travail des métaux et à la construction d'appareils de physique.

Des centaines d'instituteurs suisses ont fait joyeusement le sacrifice de leurs vacances d'été pour suivre, tantôt à leurs frais, tantôt avec les indemnités allouées par la Confédération

et les cantons, des cours de vacances aux universités de Zurich, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, ainsi que ceux organisés à Neuveville par la *Société d'Emulation* et à Bellinzone par la *Scuola superiore di Commercio*.

Mieux que par des cours dont la durée est forcément limitée, les instituteurs pourraient se perfectionner en s'organisant en collectivités (*Arbeitsgemeinschaften*) qui mettraient les résultats de leurs communes expériences au service de la pédagogie et de la psychologie enfantine. Le Dr Wreschner, parlant au sein de la Société pédagogique de la ville de Zurich, justifiait l'organisation de ces collectivités par les raisons suivantes :

1° « Chaque instituteur devrait être familiarisé avec les méthodes et les données de la psychologie expérimentale.

2° On devrait instituer dans les écoles normales, à côté de l'enseignement théorique de la psychologie moderne, des exercices psychologiques pratiques.

3° On devrait également, dans les écoles, tenter certaines expériences de psychologie, pour autant qu'elles ne nuisent pas à l'enseignement.

4° Les résultats des expériences faites dans les séminaires et dans les écoles serviraient de base à la pédagogie expérimentale... »

Dans la Suisse française, il a été décidé la création d'un *Diplôme romand pour l'enseignement du français dans les pays de langue étrangère*. Ce diplôme a été institué par les chefs des départements de l'instruction publique des cantons romands, y compris Berne.

« Un diplôme n'est pas bien dit, car il y en aura deux : un diplôme du degré supérieur, permettant d'enseigner dans les écoles secondaires, les gymnases et surtout les écoles de commerce, et un diplôme du degré inférieur, grâce auquel nos jeunes gens et nos jeunes filles pourront répandre la langue française dans les pensionnats et les familles des pays de langue étrangère. Il va sans dire que le diplôme supérieur ne fera pas loi dans les écoles supérieures des différentes nations européennes ou autres, mais il sera comme une sorte de clef du grenier de Perrault, qui ouvrira les portes des différents établissements d'instruction publique ou privée avec assez de facilité et permettra au porteur du premier brevet de se caser



sans trop de peine, en attendant le moment de vaincre d'autres obstacles, surtout de se familiariser avec les institutions scolaires et de s'y conformer pour avoir le droit de professer définitivement...

» L'examen ne sera pas des plus faciles ; mais tout jeune homme intelligent, de volonté forte, sera accueilli avec bienveillance par la Commission d'examen qui siègera deux fois par an, en tout ou partie, pour les épreuves écrites, dans une localité quelconque de la Suisse romande, pour les épreuves orales à tour de rôle dans les villes de Lausanne, Neuchâtel et Genève, et pendant trois années de suite dans la même ville. Aucun titre ni diplôme ne sera exigé des candidats au diplôme du degré supérieur. La Commission d'examen désignera les épreuves dont pourront être dispensés les candidats porteurs de diplômes tels que : certificat de maturité, baccalauréats ès lettres ou ès sciences, etc... »

## V

### **Didactique spéciale.**

Dans un article de la revue *Wissen und Leben*, le Dr Fick, appréciant le travail réellement accompli dans nos classes en raison de l'idéal proposé par le plan d'études zuricois du 15 février 1905, se pose cette question : « Pourquoi notre école populaire n'atteint-elle pas son but ? »

Il croit en avoir trouvé la raison dans une organisation scolaire défectueuse ; on ne peut pas, en tout cas, en rendre responsable le matériel scolaire : la sollicitude bien connue du peuple zuricois pour tout ce qui touche à ce domaine n'autorise guère une telle supposition.

Le déficit constaté, d'ailleurs réel, ne sera couvert que si les élèves d'une même classe sont promus, non d'après leur âge, mais d'après leurs capacités, et si ces classes correspondent à leur développement. Le Dr Fick pense que, grâce à notre réseau de routes et de voies ferrées, rien chez nous ne s'opposerait à ce qu'on réunisse les élèves particulièrement bien doués dans des classes d'élite, tandis que les enfants arriérés ou moins avancés seraient confiés à des classes spéciales.

Mais le conseiller d'Education Fritschi, rédacteur de la *Schweizerische Lehrerzeitung*, lui fait remarquer que les autorités scolaires de la ville de Zurich ont déjà tenté cet essai, mais se sont heurtées à une vive résistance ; que d'ailleurs il n'est pas possible d'envoyer les tout jeunes élèves dans les cercles scolaires voisins.

Fritschi attribue à d'autres causes l'état de choses actuel. Selon lui, on devrait retarder l'entrée à l'école des enfants faibles et maladroits. Plusieurs ne trouvent chez eux ni une nourriture, ni un repos suffisants (les classes commençant trop tôt le matin) ; d'autres, soit par hérédité, soit par manque de soins, sont dans des conditions hygiéniques déplorable. D'autre part, beaucoup de maîtres entrent trop jeunes dans la carrière de l'enseignement, leur préparation psychologique et pratique est insuffisante. Il faudrait également relever le niveau des traitements, par trop médiocres dans les campagnes.

D'autres raisons, en outre, s'opposent aux projets du Dr Fick. Lorsque tous les élèves bien doués auront été attribués à des classes spéciales, l'émulation fera défaut dans les autres. L'orgueil, la suffisance, la fierté d'une part ; de l'autre la jalousie et l'envie. Les futurs citoyens d'une même génération apprendront à se connaître moins bien encore que dans les conditions présentes. Puis l'ambition, la rivalité, imposeraient une fatigue excessive aux élèves de ces classes d'élite, d'autant plus que le programme n'y serait pas parcouru dans tous ses détails, comme c'est le cas pour une classe normale. Dans cette dernière, les élèves mieux doués trouvent aussi le loisir et l'occasion de se développer plus complètement dans leurs branches favorites. D'ailleurs, le simple fait que la mise en pratique des réformes projetées entraînerait un accroissement considérable de dépenses suffit à les faire rejeter.

Une réforme plus utile et plus facile à réaliser que la précédente serait la réorganisation intérieure de l'école, celle qui lui permettrait de parcourir le programme que lui propose le Dr Fick, quand il dit : « La première mission de l'école doit être d'amener les élèves à se servir convenablement de leur langue maternelle, par la parole et par la plume. Chaque écolier doit, de plus, savoir écrire lisiblement et cal-



culer rapidement au moyen des quatre opérations fondamentales. Quant aux autres branches du programme, l'école aura suffisamment fait si elle réussit à donner à chacun des élèves l'envie de compléter ses connaissances dans ces divers domaines. »

Nous souscrivons à ce programme, bien qu'il ne soit guère accessible à beaucoup de classes. Toutefois, on pourrait s'en approcher en réalisant le vœu du Dr Fick, lorsqu'il demande une concentration de l'enseignement et qu'il veut donner la première place à l'étude de la langue maternelle. « Bon langage, bonne école ; mauvais langage, mauvaise école. » Ainsi disait-on autrefois. Ce sera aussi le mot d'ordre dans l'avenir.

Voilà qui n'est pas précisément moderne ; car la génération actuelle vise bien plutôt à l'introduction de nouvelles branches d'enseignement. Et le corps pédagogique se fait peut-être trop accueillant pour ces nouveautés, à son propre détriment et à celui des élèves ; il est déjà si court le temps consacré à l'enseignement des connaissances élémentaires : langue maternelle, lecture, écriture et calcul. Oui, le Dr Fick a raison : il nous faut la concentration et la branche qui s'y prête le mieux, c'est la langue maternelle, ce merveilleux instrument au moyen duquel les hommes ont exprimé tout ce qu'ils ont pensé, tout ce qu'ils ont senti, tout ce qu'ils ont voulu et réalisé.

Les mêmes préoccupations se font jour dans notre Suisse romande où T. Combe écrit : « Les humanités ne sont plus obligatoires... Chacun, fort heureusement, est obligé d'étudier une langue vivante, la sienne, la maternelle. Un programme devrait être organisé de manière à procurer la même gymnastique intellectuelle, les mêmes habitudes d'analyse et de précision, que les longues années consacrées à l'étude des langues mortes. C'était l'idée du P. Girard, dont la méthode a trop été supplantée par d'autres moins lumineuses...

» Notre belle langue française offre tous les caractères qui peuvent faire de son étude un outil pédagogique de premier ordre.

.....  
 » Seulement il y faut du temps, et la première chose à réformer si l'on veut donner à l'étude de la langue la place qui lui

revient, ce sera le pauvre petit nombre d'heures que les programmes lui attribuent. »

On se souvient aussi que, il y a quelques années, le Conseil d'Etat vaudois avait déjà été invité à veiller à ce que, dans les écoles publiques, on n'accorde pas une part trop grande à certains enseignements, au détriment de la langue et de l'orthographe. La commission chargée de rapporter sur cet objet reconnut toutefois, en se basant sur les résultats des examens de recrues et ceux des examens d'admission à l'Ecole normale, que, si aucun recul ne s'était produit, on n'avait constaté par contre aucun progrès.

L'enseignement de la lecture doit rester au premier plan des préoccupations du maître. L'élève doit arriver à lire facilement, automatiquement, pour ainsi dire. Tant qu'il n'aura pas atteint ce but, il lui manquera le facteur essentiel de son développement futur. Voilà pourquoi la lecture est considérée comme le critère de la culture intellectuelle. Aussi M. W. Rosier, Conseiller d'Etat, lors des promotions du Collège de Genève, s'exprimait-il comme suit :

« L'enseignement du français mérite une mention spéciale. Les constants efforts que les directeurs et maîtres font pour améliorer la connaissance de l'orthographe, de la grammaire, de la littérature, aussi bien que la rédaction, la composition, la diction, ces efforts portent leurs fruits. Cette année, pour la seconde fois, un examen de lecture expliquée a eu lieu dans toutes les classes pour juger des aptitudes des élèves à lire à haute voix, à faire le compte rendu oral d'un morceau, à répondre à des questions relatives à l'orthographe, la grammaire, le style du texte lu, en un mot à s'exprimer verbalement, sans préparation spéciale, sur un sujet donné.

» Il s'agit là d'un excellent exercice. La lecture analytique des auteurs, qu'elle se borne à de simples extraits ou qu'elle s'étende à des œuvres complètes, lecture faite en classe sous la direction du maître, est un des meilleurs moyens d'étude de la langue et le plus sûr procédé de vérification des connaissances définitivement acquises par l'élève. Et ce n'est pas seulement par l'extension qu'on peut lui donner dans plusieurs directions, par les ramifications qu'il projette du côté de la grammaire ou du style, que cet exercice est utile, c'est aussi par la simple lecture à haute voix, la lecture expressive, qu'il



y a lieu de cultiver et de développer à tous les degrés de l'enseignement secondaire comme de l'école primaire.

» Il faut apprendre à lire pour apprendre à parler. Cette maxime est d'une vérité incontestable. Il n'est pas exagéré de répéter après Legouvé que l'avènement de la démocratie est l'avènement de la parole. Dans les monarchies, dit-il, on écrit et on se tait. Dans les républiques, on écrit et on parle. C'est dans une société démocratique que l'art de la lecture est le plus utile, c'est-à-dire chez un peuple qui fait lui-même ses affaires, qui discute, qui délibère, qui a des réunions, des comités, des assemblées de toute sorte. »

Il ne faudrait cependant pas conclure de ce qui précède que l'enseignement écrit de la langue maternelle soit sacrifié à l'enseignement oral. Il suffit, pour se convaincre que tel n'est pas le cas, de lire les excellentes considérations de M<sup>me</sup> R. Tissot sur *L'enseignement de la composition française*.

L'enseignement des mots et celui des choses doivent rester intimement unis. Le langage n'a de valeur que s'il exprime des idées exactes ; si la forme est importante, le fond l'est plus encore. Ce fond, on le tirera en tout premier lieu des leçons de choses. Comme l'intérêt que les élèves portent aux choses s'accroît avec l'âge, nos écoliers devraient, pendant les trois ou quatre premières années de la scolarité, être familiarisés avec les formes de la langue maternelle. Ce résultat peut être obtenu par l'enseignement intuitif, descriptif et narratif, qui oblige l'élève à écouter, plus souvent encore à parler ; qui le fait lire, copier, écrire sous dictée, reproduire par écrit ce qu'il a appris par cœur. On accordera une place et une attention particulière aux formes qui diffèrent dans le langage écrit ou dans le langage parlé.

Les pédagogues sont loin d'être d'accord sur les meilleurs moyens d'amener l'élève à la possession de sa langue. Le D<sup>r</sup> Raillard, à Zurich, accorde une valeur toute particulière à l'enseignement de la composition. « Si, dit-il, l'écolier acquiert la connaissance d'une langue par les leçons de choses, cela ne signifie point que les leçons de langues seront toutes des leçons de choses. Nous devons nous souvenir que la langue sert aussi à exprimer nos sentiments, nos émotions. »

Le D<sup>r</sup> Ern. Weiss, à Bâle, attache aussi une grande impor-

tance à la composition. Pour lui, elle est comme une manifestation extérieure et visible de la personnalité, une sorte de document qui permet de se rendre un compte exact du développement progressif de l'élève.

Le Dr O. von Greyerz, lui, donne la première place aux leçons de lecture.

Nous avons dit plus haut que partout on cherche à mettre le *travail* à la base de tout enseignement. Seulement l'accord est loin d'être parfait sur le sens de ce mot. Les uns recommandent le travail manuel, d'autres le dessin ou le modelage, d'autres les travaux de laboratoire, etc.

Une intéressante tentative d'encouragement du travail manuel scolaire a été faite par les *Etablissements fédéraux de chimie agricole et d'essais de semences*, de Mont-Calme sur Lausanne. Dans leur circulaire intitulée : *Pépinières et champs d'essais scolaires*, on lit ce qui suit :

« La question de la dépopulation des campagnes et de l'émigration des jeunes gens vers les centres urbains préoccupe nombre d'esprits, et l'écho de ces préoccupations a retenti dans la presse, au cours de ces dernières années surtout. Certains ont prétendu que l'école contribuait aussi à accentuer ce mouvement et qu'elle devait s'efforcer de réagir en orientant son enseignement du côté des choses de l'agriculture. Il ne nous appartient pas de discuter le bien-fondé de ces assertions et d'indiquer de quelle façon l'école, à laquelle on demande tant, peut intervenir dans ce domaine. Nous voulons simplement relever le fait qu'un certain nombre d'instituteurs donnent l'exemple en installant dans leurs classes de petits musées agricoles (collections de graines, de plantes utiles, d'insectes, de terres et de roches, d'engrais chimiques, etc.), ou en créant des pépinières ou jardins scolaires, où sont mis à l'étude la plantation des arbres forestiers ou fruitiers, la culture de nos principales plantes agricoles ou potagères, l'emploi rationnel des engrais commerciaux, etc.

» Nous avons l'avantage de porter à la connaissance de MM. les instituteurs de la Suisse romande s'intéressant à ces questions que, autorisés par le Département fédéral de l'Agriculture, nous nous mettons à leur disposition pour les renseigner et leur fournir, aux conditions les plus avantageuses possible, le matériel et les substances dont ils pourraient



avoir besoin. Comme matériel de collection, nous pouvons leur procurer des échantillons de graines, des engrais chimiques principaux, quelques types de fourrage, les remèdes de vigne les plus importants, etc.

» A ceux qui désirent faire des expériences culturelles dans le jardin scolaire, nous pouvons mettre à disposition les engrais chimiques et les semences nécessaires, en renseignant sur leur mode d'emploi, ou de semis.

» Les renseignements et la fourniture du matériel sont gratuits ; nous demandons seulement que l'on veuille nous communiquer les résultats des expériences. Ces rapports pourraient faire, éventuellement, l'objet d'une publication dans l'*Educateur*. »

Cependant les opinions sont de moins en moins divergentes sur le sens du mot *travail*. On regarde moins au *mot* pour viser mieux la *chose*. On commence à comprendre que la *réforme scolaire* est en marche depuis longtemps, que les conditions d'existence se modifient de jour en jour, et que l'école doit pouvoir se plier aux exigences nouvelles. Mais l'évolution ne saurait s'accomplir par une transformation radicale et violente. Ainsi que le disait M. F. Guex, à St-Imier, dans son rapport sur la marche de l'*Educateur* :

« Déplorable immobilisme d'un côté, téméraire radicalisme de l'autre ! Entre ces deux partis extrêmes, entre les réactionnaires que la peur de toute nouveauté effraye, d'un côté, et les outranciers scientifiques de l'autre, qu'ils soient simples pédagogues, pédonomes ou pédotechniciens, il doit y avoir place pour le bon travail, utile, positif, applicable aux besoins de l'école et de l'enfant. L'enseignement est matière délicate et grave entre toutes. Les réformes scolaires — les vraies — elles sont moins nombreuses qu'on ne croit — doivent être œuvre de maturité et de sagesse. Changer pour le plaisir de modifier n'est pas une raison suffisante. « En corrigeant certains procédés défectueux, disait Portalis, il convient de prévoir les dangers de la correction même. »

En ce qui concerne le dessin, l'entente est aussi loin d'être faite ; les maîtres n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le but et les méthodes de cet enseignement. Parlant de l'exposition qui avait été organisée à Londres à l'occasion du Congrès pour l'enseignement du dessin, Ph. Ritter, à Berne, écrit :

« A côté de ceux qui voient seulement dans le dessin un excellent moyen d'exercer l'habileté manuelle, il s'en trouve un grand nombre d'autres qui le considèrent comme un instrument susceptible d'exprimer la pensée. Pour les uns, il doit servir au développement général de l'élève; pour d'autres, il doit être, déjà à l'école primaire, une préparation pratique à l'activité professionnelle. Le dessin doit-il être enseigné en vue de l'éducation en général ou en vue de l'éducation artistique? Le mot d'ordre est tantôt : *décoratif*, plus souvent : *pittoresque*, rarement : *scientifique* ou *technique*. Dans telle école, on ne fait guère que des esquisses; dans telle autre, tout est consciencieusement étudié et expliqué. Ici on tient surtout à la quantité, là à la qualité. Il ne manque pas de fanatiques partout : les uns prêchent l'imitation de la nature, les autres veulent que cet enseignement tienne lieu de jeu ou de récréation. »

Cependant, l'entente entre maîtres de dessin semble vouloir se faire, au moins sur les principes fondamentaux. Et c'est avec une vive satisfaction que R. Lugeon fait remarquer dans *l'Éducateur* (année 1909, page 129) que, en France, dans les milieux compétents, on recommande ce que lui-même réclamait dans le *Guide méthodique vaudois de l'enseignement du dessin* : liberté et initiative pour le maître; reproduction directe des objets et non copie de modèles; dessin de mémoire, afin d'amener l'élève à l'observation juste; emploi fréquent du pinceau et des couleurs, etc.

R. Lugeon cite à cet égard ce que publiait le *Temps* du 10 janvier 1909, sous la signature de Ed. Pottier : La nature doit être placée, rigoureusement et à l'exclusion de toute autre formule, à la base de l'enseignement du dessin. C'est le bon sens et la tradition des maîtres depuis l'antiquité qui l'indiquent. La réaction a été très vive contre les anciennes *instructions*, parce qu'elles aboutissaient à former un élève qui, après dix ou douze ans d'études, n'avait jamais dessiné, à l'état naturel, ni une fleur, ni un fruit, ni un coin de paysage, ni un animal, ni un personnage vivant, et à qui la moindre notion de couleur était interdite. C'était comme une éducation en dehors du monde des vivants, une claustration forcée, dans un rêve d'abstractions et de blanches visions. Des artistes ont pu y vivre et s'y développer, y trouver même un idéal



élevé. Mais comment, dans ces conditions, amener tous les enfants de nos écoles et de nos lycées à *aimer* le dessin, comment leur apprendre à regarder, à jouir des beautés du monde extérieur ?

La méthode nouvelle est dite intuitive. Elle met en première ligne l'éducation du cerveau, de l'œil, de la main par l'observation des modèles naturels. Elle fait d'abord appel à la sensibilité de chacun, à l'impression qui doit résulter de la vue des objets. Certainement les enfants sont très diversement doués à cet égard ; beaucoup n'auront pas le don du dessin, mais tous au moins pourront profiter de la science de regarder. La commission s'est bien gardée de prétendre former des « artistes », de déterminer des « vocations ». Il y a suffisamment d'artistes en France ; d'aucuns assurent qu'il y en a trop. L'essentiel est de faire du dessin une œuvre d'éducation nationale, un instrument social, en plaçant tous les enfants en face de la nature et en leur apprenant à voir. C'est la continuation et l'illustration des « leçons de choses », base de l'enseignement primaire.

Dans la deuxième partie de son article, R. Lugeon compare les programmes français avec ses propres vues. Il a trouvé en Pottier un chaud partisan, qui recommande aussi le modelage, et veut faire du dessin une liaison entre les diverses branches. R. Lugeon regrette seulement que Pottier n'ait pas inscrit la *composition décorative* dans son programme. « L'éducation du goût, dit-il, et l'éveil de la personnalité de l'élève ne peuvent mieux se faire qu'en exerçant ses facultés créatrices. »

Quel est le but auquel doit tendre l'enseignement du dessin ? Pour G.-A. Neumann, à Küsnacht, le dessin doit affiner l'œil, habituer l'élève à voir juste. Il doit être un moyen d'expression là où la langue parlée et la langue écrite ne sauraient suffire. Mais on ne doit pas se borner à réformer les plans d'études seulement ; on doit d'abord se défaire des méthodes surannées qui se maintiennent un peu partout. L'important, à l'école, est de faire dessiner directement des objets usuels. Pour les jeunes filles, les motifs seront tirés de préférence du monde végétal (fleurs, feuilles, compositions décoratives, etc.) ; pour les garçons, on aura surtout en vue les outils employés dans tel ou tel métier. On pourra aussi

réserver une place au dessin de mémoire et même, cas échéant, au dessin de fantaisie.

Pour J. Biefer, à Zurich, le dessin doit viser davantage à l'utilité pratique. On laissera de côté certaines formes géométriques, inutiles pour beaucoup d'écoliers de nos classes primaires.

En France, les méthodes ont moins varié. Les Français s'en tiennent encore au mot d'Ingres : « Dessinez, dessinez et dessinez encore ! » ce qui ne les empêche nullement de faire leur profit des idées nouvelles lorsqu'une expérience prolongée en a montré les avantages. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1909, le programme adopté par le Ministère de l'Instruction publique est le suivant : pour les classes inférieures (9-10 ans), exercices d'assouplissement, silhouettes simples, esquisses et dessins de mémoire, aquarelles ; pour les élèves de 11 à 12 ans, pastel, étude des plantes, des divers styles, modelage ; de 13 à 14, étude de la perspective ; de 15 à 16, bustes, paysages, machines, appareils, motifs d'architecture, dessin au microscope, etc.

On s'est beaucoup occupé aussi, ces dernières années, de l'enseignement de l'écriture. Les médecins et, avec eux, toutes les personnes qui s'occupent d'hygiène scolaire, demandent que la technique de l'écriture tienne compte des conditions physiologiques. D'après eux, l'écriture droite est la seule à recommander ; les praticiens sont plutôt partisans de l'écriture penchée, et la *Ligue de l'écriture nationale*, composée de médecins et d'hygiénistes français distingués, s'est rangée de leur côté.

Un certain nombre de pédagogues modernes voudraient qu'on laissât l'enfant entièrement libre d'écrire à sa convenance. Vouloir obliger l'élève à prendre telle écriture plutôt que telle autre, c'est exercer une contrainte sur sa personnalité ; car, disent-ils, l'écriture décèle certains traits du caractère. On n'exigera donc plus les mêmes plumes, la même encre, les mêmes formes de lettres. Ce qui est important, c'est que les élèves soient laissés libres, au moins dans les classes supérieures, afin que l'écriture puisse permettre à la personnalité de se manifester extérieurement, au lieu d'être, comme par le passé, la servile imitation de formes imposées.

On cherche également à réformer l'enseignement du chant.



De nos jours, un certain nombre de nos hommes d'école luttent par la parole et par la plume, par l'exemple aussi, pour l'introduction à l'école de la méthode Jaques-Dalcroze. Ce professeur fait précéder l'enseignement proprement dit du chant d'un cours de gymnastique rythmique, afin de développer le sentiment de la mesure chez l'enfant. Il passe ensuite à l'étude du ton et du demi-ton, puis à celle de la gamme entière. Cette méthode comporte également des exercices spéciaux destinés à l'éducation de l'oreille, ainsi que des dictées musicales. Un des admirateurs de Jaques-Dalcroze, A.-L. Gassmann, à Weggis, a fait publier dans la *Schweizerische Lehrerzeitung*, un cours de chant à l'usage des classes primaires.

Adam Leonhardt est moins convaincu de l'excellence de la gymnastique rythmique à la manière de Jaques-Dalcroze. Dans son rapport sur la 55<sup>me</sup> réunion annuelle des maîtres suisses de gymnastique, à St-Gall, il écrit : « C'est au maître de musique à éveiller le sentiment musical ; s'il nous arrive de faire des exercices avec accompagnement de musique, c'est seulement lorsque les mouvements sont exécutés correctement et sans peine. Or ce n'est pas la musique, mais la volonté seule qui peut amener ce résultat. L'accompagnement musical n'est qu'une agréable diversion accordée à nos écoliers en récompense de leur zèle. L'énergie et la précision dans les exercices ne seront obtenus qu'à cette condition. »

Au 2<sup>me</sup> Congrès pour la réforme de l'enseignement du chant dans les écoles, J. Dalcroze et P. Bœpple ont résumé leurs idées sur ce sujet dans les conclusions suivantes (que nous abrégeons quelque peu) :

1<sup>o</sup> L'enseignement du chant à l'école populaire doit être un facteur du développement esthétique de l'enfant. On ne doit pas se borner à l'assimilation purement mécanique d'une mélodie.

2<sup>o</sup> Les divers éléments de la culture musicale seront traités isolément.

Malheureusement, l'introduction de la gymnastique rythmique dans la plupart de nos écoles est impossible, par suite du manque de maîtres qualifiés pour donner cet enseignement.

3<sup>o</sup> L'enseignement du chant, les méthodes et les programmes, l'élaboration ou le choix des manuels doivent être

placés sous le contrôle de spécialistes dans le domaine de la musique.

4<sup>o</sup> Par la création de cours de perfectionnement, les conservatoires pourraient, ensuite d'entente avec les autorités cantonales compétentes, délivrer des diplômes de maître de chant pour l'enseignement secondaire.

L'enseignement de la gymnastique aura des points de contact avec d'autres branches du programme, mais il devra tout d'abord réaliser son propre but, qui est de sauvegarder la santé du corps ou de la lui donner, d'habituer l'élève à un maintien correct. Cet enseignement devra être renouvelé : les exercices en plein air, en plein soleil, voilà ce qu'il faut rechercher, ainsi que ceux qui ont pour but de donner au corps une bonne tenue. Bref, on pratiquera la gymnastique suédoise, tandis qu'on abandonnera tous les exercices d'acrobatie ou ceux qui ne font que surcharger la mémoire.

Mais que, sous prétexte de faire de la gymnastique hygiénique et rationnelle, le maître ne se laisse pas entraîner au delà du but. Que ne lui demande-t-on pas, en effet? Les uns désirent qu'il enseigne certains sports ; d'autres, qu'il s'en tienne uniquement à la gymnastique suédoise ; d'autres encore, demandent 3 heures de gymnastique par semaine, des jeux dans l'après-midi, dix ou douze minutes d'exercice chaque jour, l'enseignement obligatoire de la natation, etc., etc.

Ce sont là des vœux qui peuvent se justifier, mais il est fort à craindre que leur réalisation ne détourne l'enseignement de la gymnastique de son véritable but. La manie des sports s'est trop implantée déjà chez nous ; nous ne sommes pas partisans des *matches*, et c'est sans plaisir aucun que nous voyons le public et la presse se passionner pour ces mœurs d'importation étrangère. L'attribution de prix, de couronnes aux vainqueurs nous paraît même constituer un danger.

On reparle également de nos jours de la préparation militaire de la jeunesse masculine. L'Angleterre a ses « Scouts Boys » et l'Allemagne, par imitation, ses « Pfadfinder ». En Suisse, nous avons les corps de cadets et les cours préparatoires à l'école de recrues.

E. König, à Bâle, pense que ni la gymnastique, ni les sports ne suffisent à la jeunesse citadine. Pour développer les forces et améliorer les conditions hygiéniques et sanitaires,



il a songé à des travaux de jardinage. C'est un excellent moyen d'exercer le corps tout entier, dans la mesure des forces de chaque élève. L'enseignement de la botanique en est rendu plus facile ; enfin, c'est la meilleure manière de montrer pratiquement aux écoliers que le travail porte en lui sa récompense.

Un essai semblable a été fait à Berne par les maîtres secondaires Dr Zahler, Born et Dettwyler. Les résultats obtenus ont été tels que l'Etat, en témoignage de satisfaction, a accordé à l'entreprise une subvention de 600 francs.

## VI

### Associations d'instituteurs.

Une idée germe dans un cerveau humain, puis elle gagne petit à petit un milieu plus ou moins restreint ; enfin elle se répand dans les masses, au moins lorsque la génération au sein de laquelle elle est née est préparée à la comprendre. Car il peut arriver que les partisans d'une idée, même bonne, nuisent, par leur impatience ou leur intolérance, à sa propagation et à son efficacité. Il faut alors que d'autres hommes, plus clairvoyants ou plus réfléchis, se rendant compte non seulement de la valeur de l'idée nouvelle, mais aussi des difficultés de son application pratique, la fassent passer du domaine de la discussion dans celui de la réalité, par l'intermédiaire des associations intéressées.

Les divers groupements pédagogiques dont l'activité, en 1909, a été l'objet des commentaires de la presse, sont nombreux :

La *Société évangélique suisse d'éducation* (1300 membres) a tenu sa réunion annuelle à Brougg, le 17 octobre. Le président central, R. Faust, instituteur à Mönchaltorf, y a rappelé le souvenir de deux membres décédés : le conseiller national U. Dürrenmatt et le pasteur Louis Pestalozzi, un des fondateurs du séminaire évangélique d'Unterstrass. Le rapport annuel de cette société, dont l'organe est l'*Evangelisches Schulblatt*, rappelle les principales questions discutées dans le cours de l'année : le projet de la nouvelle loi scolaire du canton de Schaffhouse, l'enseignement religieux en présence de la nou-

velle loi scolaire et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat (Bâle), etc. Dans son discours d'ouverture, le président, R. Faust, a rappelé également la conférence faite l'année précédente par le Dr Förster à Zurich sur l'insuffisance d'une morale sans religion. Puis l'inspecteur Zeller, s'adressant aux membres de la Société et parlant des devoirs qui leur incombent, s'exprimait comme suit : « Veillez non seulement sur vous-mêmes, mais sur tout le troupeau... L'éducateur doit songer tout d'abord à sa propre éducation. » Enfin le directeur de séminaire Gut a entretenu ses auditeurs de l'éducation esthétique et religieuse.

La réunion annuelle de 1910 a eu lieu à Bâle les 15 et 16 octobre. On y a entendu des rapports sur les *Ecoles de la Mission de Bâle* à la Côte d'Or, par le missionnaire Rottmann ; sur *la formation du caractère*, par l'inspecteur scolaire Zeller, et sur *Le mouvement actuel de la réforme scolaire*, par F. Frauchiger, à Berne.

La *Société catholique suisse d'éducation* (18 400 membres) s'est réunie à Zoug à l'occasion de la troisième journée catholique suisse. Le professeur Lampert y a présenté un rapport sur la *Bürgerliche Schule*. Voici un résumé de ses conclusions :

1° Non seulement l'Etat, mais aussi la famille et les autres groupements du corps social sont intéressés à la bonne marche de l'école.

2° L'Etat a le devoir de veiller attentivement à ce que, sous prétexte de tolérance et de neutralité, on n'enseigne à nos enfants l'indifférence religieuse.

3° Comme l'école a toujours une influence sur la façon dont l'élève envisage l'existence, les parents chrétiens doivent exiger que cette influence s'exerce dans un sens uniquement chrétien.

4° On veillera attentivement à ce que l'enseignement du maître ou celui des manuels respectent la liberté de conscience et de croyance.

L'assemblée générale de 1910 a eu lieu à Wyl les 22, 23 et 24 août. On y a discuté les questions suivantes : *L'école et la lutte antialcoolique*, *l'enseignement de l'allemand dans les écoles secondaires et moyennes*, *l'école et la protection des sites*. Cette réunion coïncidait avec celle du 1<sup>er</sup> Congrès catholique suisse pour l'encouragement de l'instruction et de l'éducation.



La *Société suisse d'utilité publique* a tenu sa réunion annuelle à Lucerne les 20 et 21 septembre. Bien qu'elle ait discuté aussi de la nécessité d'une réforme scolaire, le directeur Balsiger, à Berne, qui rapportait sur cette question, a protesté contre la soi-disant faillite de l'école actuelle. D'autre part il réclame une étude plus approfondie de la psychologie enfantine unie à l'observation personnelle. Voici les vœux qu'il émet comme conclusions de son rapport : plus de sollicitude pour la sauvegarde de la santé corporelle des élèves ; une introduction plus complète et plus générale du travail manuel scolaire ; élaboration d'un plan d'études et d'un tableau de leçons plus rationnels (l'enseignement du dessin en rapport avec les leçons de choses, la concentration de l'enseignement par la réduction du nombre des branches, etc.) ; une préparation du personnel enseignant mieux en rapport avec les besoins de l'école populaire.

Cette société a célébré à Zurich, les 19 et 20 septembre 1910, le premier centenaire de sa fondation. Les conseillers nationaux Bissegger et Göttisheim y ont parlé : le premier sur les moyens de maintenir et de fortifier le sentiment national suisse, le second sur la question des étrangers en Suisse, et Ed. Boissier sur la naturalisation des étrangers. Bien que ces sujets n'aient qu'un rapport assez lointain avec la pédagogie, nous tenions à mentionner cette réunion de la *Société suisse d'utilité publique*, qui lutte activement depuis un siècle pour le progrès de l'école et le développement de la prospérité nationale.

La réunion annuelle de la *Société suisse d'enseignement commercial* a eu lieu à Lucerne le 12 juin. Le professeur W. Kolatschek à Zurich y a présenté un rapport sur l'organisation de la section inférieure des écoles de commerce, qui doit faire suite, d'après lui, à la troisième classe de l'école secondaire. Il désire que l'enseignement y soit avant tout pratique et utilitaire. Le négociant Bodmer-Weber de Zurich a au contraire insisté sur la haute valeur éducative de l'histoire, des connaissances civiques, de la composition, de la littérature et de l'étude des langues étrangères.

La réunion de 1910 a eu lieu à Fribourg, les 28 et 29 mai. Deux rapports y furent présentés par W. Flury, à Zurich, sur la formation des maîtres de langues en vue de l'enseignement

commercial, et par A. Junod sur l'introduction d'un plan d'études minimum en vue de l'obtention d'un diplôme fédéral de l'enseignement commercial.

La *Société suisse d'hygiène scolaire* a eu son assemblée annuelle les 19 et 20 juin à Soleure. Dans sa première séance, elle a entendu le landamman Kaiser parler de l'indifférence ou de l'ignorance des parents à l'égard de l'hygiène à l'école. Elle a discuté également de la nécessité d'un enseignement de la gymnastique aux élèves filles et de la préparation du personnel enseignant chargé de le donner. Enfin le Dr Brodbeck-Wellauer, à Frauenfeld, a entretenu ses auditeurs de la lutte rationnelle contre la carie dentaire chez nos écoliers. — Dans sa deuxième séance, cette société a entendu un rapport du Dr Schrag, à Berne, sur les tendances actuelles de la réforme de l'enseignement primaire; puis elle a pris connaissance des résultats d'une enquête faite à Genève par le professeur Christiani et le Dr F. Rilliet sur la visite sanitaire des écoliers.

L'assemblée de 1910 s'est tenue à Zoug le 29 mai et le lendemain à Aegeri. On y a entendu des rapports de W. Silberschmidt et A. Schnetzler sur la lutte contre la poussière à l'école, l'entretien et le nettoyage des locaux scolaires; du docteur Weber-Biehli sur les asiles pour enfants et institutions analogues, et de H. Keller sur les moyens actuels de lutter contre la tuberculose infantile.

Les 10 et 11 octobre se sont réunies à Soleure la *Société suisse des professeurs de gymnases*, la *Société des maîtres de mathématiques dans les écoles moyennes en Suisse*, l'*Association philologique suisse* et la *Société suisse des professeurs d'écoles normales*. A l'exception de la dernière, toutes ces associations auront désormais leur assemblée annuelle et, si possible, leurs discussions en commun. Dans son discours d'ouverture, le président de la Société suisse des professeurs de gymnases a rappelé les principaux faits qui, au cours de l'année 1909, ont intéressé les écoles moyennes en Suisse: la publication des *Schlagschatten* à Bâle, le rachat de Neuhof, la lutte contre la littérature immorale, la coéducation des sexes. Puis les professeurs M. Grossmann et Aug. Steiger ont parlé en faveur de l'institution de cours de vacances destinés au corps enseignant secondaire. L'assemblée en a reconnu l'utilité, et une commission de quinze membres a été désignée pour étudier



cette importante question et élaborer un programme qui sera présenté dans la prochaine réunion. Dans la deuxième séance, le Dr Alfred Hartmann, à Bâle, a fait une intéressante conférence sur l'*Ecole dans la littérature romaine*.

En 1910, cette société a fêté à Baden le cinquantenaire de sa fondation et a décidé l'organisation d'un cours de vacances, à Zurich, du 9 au 14 octobre 1911, destiné aux maîtres des gymnases suisses.

La *Société suisse des maîtres des écoles secondaires* s'est réunie à Neuchâtel le 1<sup>er</sup> août, sous la présidence de E. Berger, directeur de l'école de commerce de cette ville. Le professeur W. Wick y a parlé, en s'appuyant sur ses expériences personnelles, de la corrélation à établir, dans l'enseignement aux classes supérieures, entre le droit commercial et la tenue des livres; puis M. E. Wasserfallen, directeur des écoles de la Chaux-de-Fonds, a entretenu ses auditeurs de l'industrie hôtelière en Suisse.

La VII<sup>me</sup> conférence suisse pour l'enseignement aux enfants arriérés s'est réunie à Altorf les 5 et 6 juillet. Elle a pris connaissance d'un rapport imprimé de C. Auer, à Schwanden, sur l'état actuel de l'enseignement des anormaux et faibles d'esprit. Elle a entendu ensuite une communication de P. Beglinger, instituteur à Zurich, sur les conclusions qu'on peut tirer des expériences faites jusqu'à aujourd'hui dans les classes d'élèves retardés. Enfin le professeur Fr. Nager, expert pédagogique fédéral, à Altorf, a parlé de l'enseignement aux anormaux en présence des exigences du service militaire obligatoire.

En 1910 a eu lieu à Zurich, les 19 et 20 juin, la première réunion du personnel enseignant des classes d'anormaux. La question de l'admission dans les classes d'arriérés y a fait l'objet d'un rapport de M. Burkhart, instituteur à Winterthour, et du directeur Widmer à Kriegstetten. MM. les docteurs Frank et Laubi y ont parlé du traitement rationnel du bégaiement et des organes du langage.

Le *Schweizerischer Lehrerverein*, dont le président central est F. Fritschi, conseiller national, s'est réuni les 9 et 10 octobre à Winterthour. Il s'est occupé de la future exposition nationale de 1914 à Berne, à laquelle doit être annexée une exposition scolaire, et le vœu a été émis et adopté de voir la société

représentée au sein de la commission centrale de l'exposition. On y a discuté également la publication d'un annuaire. Puis au nom du comité central, le président a parlé des subventions fédérales en faveur des écoles secondaires et moyennes, réclamées par le corps enseignant secondaire bernois. L'orateur verrait avec joie aboutir cette question, mais, dans les conditions actuelles, il trouve cette demande inopportune. Il faut tenir compte, en effet, de l'état des finances fédérales, du fait que, dans certains cantons catholiques, quelques collèges ont un caractère nettement confessionnel. On peut se demander aussi si tous les établissements secondaires seraient en mesure de remplir les conditions imposées par la Confédération aux écoles professionnelles qu'elle subventionne (présentation et approbation du budget, des comptes, des programmes et surveillance par des inspecteurs fédéraux). — Dans la réunion générale, C. Auer, à Schwanden, a fait adopter par l'assemblée la résolution suivante: « Le corps enseignant suisse salue avec joie le rachat de la ferme de Pestalozzi à Neuhof en vue d'en faire une propriété nationale. Il considère comme un devoir pour chacun de ses membres de contribuer par la parole et par l'action à la réalisation de cette généreuse idée ». Enfin la Société a entendu un rapport de H. Hiestand sur *l'école et le maître*, rapport dans lequel l'auteur nous dépeint la puissance et l'efficacité de l'affection d'un Pestalozzi pour ses élèves.

La réunion des délégués et l'assemblée générale de 1910 ont eu lieu à Morat les 25 et 26 juin. On y a discuté du rachat de Neuhof, de l'introduction du nouveau Code civil et des colonies de vacances pour le personnel enseignant.

Au même moment, le *Schweizerischer Lehrerinnenverein* était réuni à Berne pour y fêter l'inauguration d'un asile en faveur des institutrices suisses retraitées.

La *Société suisse des professeurs d'écoles normales* s'est réunie à Soleure les 10 et 11 octobre, sous la présidence du Dr E. Zollinger. Dans une réunion préparatoire, elle a discuté de sa fusion avec la *Société suisse des professeurs de gymnases*; la question n'est pas définitivement réglée. Dans son assemblée générale, cette société a entendu un rapport de E. Zollinger sur l'importance de l'éthique comme facteur du développement moral et une conférence du Dr Flury, à Küsnacht, sur



Ferdinand Brunetière, son activité littéraire et sa conception de l'existence.

En 1910, cette société a tenu son assemblée annuelle à Zurich, les 22 et 23 octobre. Le Dr X. Wetterwald, à Bâle, y a parlé de l'élaboration d'un manuel de méthodique générale et spéciale à l'usage des écoles normales suisses.

La *Société suisse des maîtres de gymnastique* s'est réunie à Bâle, les 25 et 26 septembre, sous la présidence de J. Spühler, de Zurich. Elle a salué avec joie l'allocation par les chambres fédérales d'un crédit de 5000 francs en faveur de l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles et de la publication des *Monatsblätter für das Schulturnen*. Dans son assemblée générale, elle a surtout discuté de la revision de l'« Ecole fédérale de gymnastique ».

L'assemblée de 1910 à Lugano, les 8 et 9 octobre, a pris connaissance d'un rapport de M. Mantegazza sur l'importance sociale et pédagogique de la culture physique.

La *Société suisse pour l'enseignement des travaux manuels aux garçons*, réunie à Frauenfeld les 30 et 31 juillet, a constaté avec satisfaction que l'utilité du travail manuel scolaire est toujours mieux comprise. Le Dr Zahler, à Berne, et M. Wartenweiler, à Engwang, ont montré, en s'appuyant sur les expériences faites ici et là, comment cet enseignement peut servir de concentration aux autres branches du programme. Le cours de perfectionnement à l'usage des maîtres, organisé à Frauenfeld du 12 juillet au 7 août, a eu un plein succès.

L'*Association suisse pour la protection de la femme et de l'enfant* a tenu sa première assemblée générale à Olten, le 26 novembre.

L'*Association suisse des maîtres de dessin et d'écoles professionnelles* s'est réunie à Lausanne, les 17, 18 et 19 juillet, sous la présidence du directeur L. Genoud, à Fribourg. En souhaitant la bienvenue aux délégués, M. Beausire, parlant au nom du Département vaudois de l'Instruction publique, a présenté quelques considérations sur l'importance de l'enseignement professionnel, son organisation et son but. Deux rapports généraux ont été discutés: l'un du professeur Bendel, à Schaffhouse, et W. Schläpfer, à Fribourg, sur la préparation des maîtres de dessin, et l'autre sur la composition décorative dans l'enseignement du dessin des professeurs Payer, à Lausanne, et Kuster, à Lugano.

Parmi les autres associations pédagogiques de notre pays, mentionnons encore en terminant celle des maîtres de mathématiques aux écoles moyennes (réunie à Soleure les 10 et 11 octobre); celle des instituteurs catholiques suisses (à Zoug le 21 août), qui a organisé à l'université de Fribourg un cours de vacances dont le succès a été très grand; celle des institutrices catholiques suisses (à Zoug du 20 au 24 août) et enfin celle des institutrices suisses (à Berne les 12 et 13 juin).

La *Société suisse en faveur de la création des jardins d'enfants* s'est réunie à Lucerne, les 25 et 26 septembre 1910. Son président, M. Ducloux, y a parlé du développement de cette institution à Lucerne, et M<sup>lle</sup> Näf, à Bâle, du dessin dans le jardin scolaire.

La *Société pédagogique de la Suisse romande* s'est réunie à St-Imier les 10, 11 et 12 juillet 1910. On y a entendu une conférence de Virgile Rossel sur Vinet et sa famille littéraire. Dans son discours d'ouverture, M. A. Gobat, président d'honneur du congrès, a engagé le corps enseignant à lutter pour le maintien et la défense du sentiment et du caractère romands. Deux rapports furent présentés : l'un de Louis Mercier, à Genève, sur la *Protection de l'enfance par une juridiction appropriée et par la création de tribunaux spéciaux*; l'autre de M. Junker, inspecteur scolaire à Delémont, sur *L'enseignement de la grammaire et de la rédaction à l'école primaire*.

Dans la deuxième assemblée générale, les congressistes romands ont entendu une conférence de M. Brunot, professeur à la Sorbonne, sur *l'Histoire de la grammaire française*. Après un coup d'œil général sur l'histoire de la langue française, l'orateur a montré quels sont les éléments dont se compose l'enseignement de la grammaire, dont la nomenclature est tirée du latin et la terminologie du grec. Pour M. Brunot, la *Grammaire générale* de Port-Royal a entravé le libre épanouissement du génie de notre langue; au lieu de se conformer à l'usage, les grammairiens ont voulu soumettre le langage aux règles de la logique pure. D'après le conférencier, la langue française souffre : 1<sup>o</sup> de la tradition latine; 2<sup>o</sup> de la légèreté ou de l'incapacité de ceux qui en ont fixé les règles; 3<sup>o</sup> de la manie logique qui a tout envahi. « Les langues, comme les arbres, n'ont pas de forme logique. Il y a un divorce possible entre cette tyrannie et un enseignement



vraiment rationnel du français. Ce divorce, il faut le faire. »

Enfin M. F. Guex a présenté un rapport sur la marche de l'*Educateur* et M. Ch. Perret sur l'état des finances de la société romande.

## VII

### A propos de pédagogie sociale.

Il n'est guère possible de donner en quelques lignes un aperçu des nombreuses questions qui touchent au domaine de la pédagogie sociale: lutte contre l'abus du tabac, l'alcoolisme, la littérature immorale, l'exposition et la vente d'images indécentes, certains spectacles dépravants, la surcharge des programmes scolaires, l'exploitation des jeunes gens dans diverses industries; qu'on songe aussi aux jardins d'enfants, aux asiles pour l'enfance abandonnée, aux colonies de vacances, aux écoles de la forêt, aux établissements créés en faveur des estropiés, des aveugles, des sourds-muets, à l'extension des droits de la femme, au respect de l'enfant, etc., etc.

Dans l'*Annuaire* pour 1910 (page 63), nous avons déjà signalé le fait que, dans la campagne vaudoise, plusieurs enfants, levés à 5 heures du matin, épuisés par les durs travaux agricoles auxquels on les astreint, viennent en classe à demi fourbus, incapables de l'effort intellectuel qui rendrait seul l'enseignement profitable. Une enquête générale faite par la *Société suisse d'utilité publique* a démontré que ces plaintes ne sont pas sans fondement. Treize cantons ont répondu aux questions des formulaires qui leur avaient été adressés. Sur 280 000 enfants, 118 000 travaillent dans une exploitation agricole. Des 30 000 qui sont occupés dans les industries de la paille, de la passementerie, du tabac, de la broderie et de l'horlogerie, 825 ont 6 heures de travail journalier, 1100 ont plus encore. 3000 enfants à peu près travaillent le dimanche, 109 à partir de 4 heures du matin, 576 à partir de 5 heures; 206 jusqu'à 10 heures le soir, 121 jusqu'à 11 heures, 35 au delà de 11 heures.

A l'appui de ces faits, le Dr Platzhoff-Lejeune, parlant au sein de la *Société vaudoise d'utilité publique*, a montré l'insuffisance des dispositions de la loi sur les fabriques. « On devrait interdire aux enfants l'entrée des fabriques, désigner les

branches dans lesquelles les enfants en dessous de 16 ans ne peuvent être occupés, interdire le travail de nuit et le dimanche pour les enfants en dessous de 18 ans, ainsi que les heures supplémentaires aux femmes mariées et aux enfants jusqu'à 16 ans. Enfin il ne faudrait occuper que des enfants dont l'âge exact ressort nettement d'une pièce officielle à produire (ce qui très souvent n'est pas le cas pour les enfants et adultes italiens).»

Et dans *l'Éducateur* nous lisons sous la signature de H. Gailloz : «En élevant dans tous les cantons l'âge de sortie de l'école à 15 ans, au lieu de 14 ans, on obtiendrait déjà une amélioration notable. On pourrait demander aussi un maximum de 8 heures pour les enfants de 14-15 ans, un certificat médical, une interruption de une heure et demie à deux heures au milieu du jour, des interruptions d'un quart d'heure à 10 heures et à 4 heures. Habités aux récréations horaires dans beaucoup d'écoles, les enfants sont singulièrement gênés et contraints quand il s'agit de rester quatre heures durant, assidus au travail absorbant et monotone. Combien doivent alors regretter le beau temps de l'école où on leur accordait si libéralement des moments d'arrêt et de détente! »

Ce n'est pas seulement dans la Suisse romande que certains parents ou patrons exploitent le travail de l'enfant. Ces abus existent également ailleurs, ainsi que le prouve une enquête faite dans le canton d'Argovie par le Conseil d'éducation de ce canton. Il y a en Argovie 80 communes dans lesquelles une partie des enfants doivent travailler après minuit, spécialement dans les régions où se pratiquent les industries de la paille, de la soie et du tabac. Cette enquête a démontré que, dans ce canton, 2000 enfants environ manquent une partie de la classe du matin ou du soir afin de porter les repas à leurs parents. Les autorités argoviennes sont décidées à agir énergiquement pour faire cesser ces abus.

Le canton de St-Gall se trouve dans une situation à peu près analogue et les mêmes plaintes s'y font entendre.

Dans ces familles et ces milieux où les forces et la santé de l'enfant sont honteusement exploités, un autre danger menace encore notre jeunesse : l'alcoolisme. Aussi, et afin de gagner à sa cause un plus grand nombre d'adhérents, la *Ligue anti-alcoolique suisse* a-t-elle organisé à Zurich, les 15 et 16 avril



1910, des réunions en vue de la lutte commune contre l'abus des boissons fermentées. Le Dr Scharffenberg, à Christiania, y a dépeint la lutte victorieuse entreprise en Norvège contre l'alcoolisme; le Dr Hercod, à Lausanne, a parlé de la revision de la législation sur les auberges en Suisse, et le juge O. Lang, à Zurich, des rapports étroits qui existent entre l'alcoolisme et la criminalité.

L'Angleterre souffre aussi du même mal; mais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1911, il est interdit d'occuper dans les fabriques les enfants en dessous de 14 ans. La commission interparlementaire chargée d'étudier cette question a pu se convaincre que (surtout dans les régions où domine l'industrie du coton: le Yorkshire et le Lancaster), c'est bien plus souvent par habitude que par nécessité que les parents envoient leurs enfants dans les fabriques. Au début, et malgré les salaires dérisoires, les jeunes gens s'accommodent de ce système: sur 300 enfants interrogés, 7 seulement déclarèrent qu'ils auraient préféré fréquenter l'école. Mais l'insuffisance de l'instruction ne tarde pas à se faire amèrement sentir.

La littérature immorale est aussi une plaie internationale. Mais il ne suffit pas de constater le mal, d'être indigné de ses effets; il serait bien plus opportun, sans doute, d'en rechercher les causes. Ce n'est pas toujours dans le but de s'instruire qu'on lit, moins encore pour chercher dans les livres un complément d'éducation esthétique... Pour échapper au train-train de la vie de tous les jours, à la monotonie du travail de l'atelier, l'homme simple recherche volontiers les lectures qui lui ouvriront des horizons nouveaux, même sur le monde du merveilleux et de l'in vraisemblable, ou qui excitent les sens et les bas instincts de la nature humaine.

Comment remédier à cet état de choses? En offrant au public des lectures choisies?... Oui, sans doute, et l'essai en a été fait... Mais si ces tentatives n'ont pas toujours été couronnées de succès, c'est que les auteurs ou les éditeurs n'ont pas su se mettre au niveau de leurs lecteurs; ils sont tantôt en dessus tantôt en dessous. Nos jeunes gens ne veulent lire ni des sermons, ni des fadaises; ils veulent se distraire, se récréer. Ils ont une prédilection marquée pour les récits d'aventures, de voyages; ils ne sont pas, heureusement, des connaisseurs, des gourmets, en fait de littérature; leur goût n'est pas encore

formé. Ne pas tenir compte de cet état d'âme ou d'esprit, c'est aller au-devant d'un échec certain : la nature se venge toujours de ceux qui la méconnaissent.

Que faut-il entendre par littérature immorale ? Dans l'assemblée générale des libraires allemands à Leipzig, le 9 mai 1909, Alexandre Francke, à Berne, l'a définie comme suit : « C'est, d'une part, l'ensemble des écrits qui portent atteinte à la pudeur et à la décence ; de l'autre, ces multitudes de brochures répandues partout à profusion, et qui ne sont guère qu'une glorification du crime ». Cela mérite-t-il bien le nom de *littérature* ?

Sur la proposition de A. Francke, l'assemblée décida de publier dans les journaux le communiqué suivant :

L'assemblée générale des libraires allemands constate avec un profond regret le succès inquiétant d'écrits immoraux dont les auteurs, ignorant leur responsabilité, menaçant la santé morale et matérielle de notre jeunesse, flattant les instincts les plus grossiers de la nature humaine, compromettent sérieusement ainsi notre culture nationale.

Les libraires allemands, autrichiens et suisses, certifient n'avoir rien de commun avec les propagateurs de cette littérature malsaine, et déclarent qu'il est du devoir d'un éditeur consciencieux de la combattre de toutes ses forces, de l'extirper du sein de notre peuple, en travaillant à répandre les bons écrits.

Espérons que cette résolution ne tardera pas à déployer ses bons effets et que les livres immoraux ne disparaîtront pas des vitrines seulement, mais encore de toutes les arrière-boutiques.

La Suisse française prend aussi une part active à cette lutte contre la littérature immorale.

Sous le titre général *Le Roman romand*, la maison Payot & C<sup>ie</sup> à Lausanne, vient de créer une collection des chefs-d'œuvre des plus célèbres d'entre nos écrivains, dans laquelle paraîtront successivement les meilleurs ouvrages des auteurs vaudois, genevois, neuchâtelois, jurassiens, fribourgeois, valaisans, et dont chaque volume — ne coûtant que 60 centimes — contiendra la matière d'un grand roman complet.

» La tentative est louable. Elle mérite grandement d'être encouragée. Elle est audacieuse, car le champ de la clientèle



est restreint si on le compare à celui dont disposent, soit les livres publiés en France, soit ceux de langue allemande. Il serait navrant qu'elle échouât, faute d'un débit suffisant. Mais, pour réussir, il lui faut l'appui de tous ceux qu'effraye la marée montante des mauvais livres, et qui se préoccupent des moyens d'en préserver nos populations. Elle a besoin du concours de la famille, de l'école, des autorités, des bibliothèques populaires, des sociétés d'éducation, de nos instituteurs et de nos pasteurs. On a assez discuté la question de la littérature malsaine; il est temps d'agir. Et ce sera agir pour le bien que de soutenir la tentative des bons éditeurs lausannois Payot & C<sup>ie</sup>.

» Ajoutons que la collection des *Romans romands*, plus spécialement destinée aux adultes, sera complétée par une autre collection, dont nous aurons d'ailleurs l'occasion de reparler spécialement et qui est non moins digne d'intérêt et d'appui, *Les Livres de la Jeunesse*, destinée aux enfants. Le premier numéro paru, *Du Cœur*, de Edmond de Amicis, en indique assez le caractère et la tendance, tout à la fois littéraire, morale et éducatrice, capable de former le goût, l'esprit et le cœur. »

Les autorités de quelques villes suisses ont aussi sévi contre certains marchands peu scrupuleux, en défendant la vente des mauvaises lectures et l'exposition des gravures indécentes. Mais il ne suffit pas de démolir, il s'agit avant tout d'offrir quelque chose de mieux à nos jeunes gens. C'est ce que cherchent les différentes associations suisses pour la propagation des bons écrits. D'après le vingtième rapport annuel du comité zuricois, l'association de cette ville a mis en vente, au cours de l'année 1909, 415 395 exemplaires et, dès sa fondation au 1<sup>er</sup> janvier 1909, 5 687 104 fascicules.

Il existe un peu partout des salles de lecture pour enfants. Ne serait-il pas possible, dans nos villes et villages industriels suisses, d'imiter l'exemple de Charlottenbourg, où les salles d'écoles restent ouvertes aux élèves, les après-midi de congé? Ils y pourraient faire leurs tâches, lire de bons livres, admirer des gravures. Il se trouverait certainement des institutrices et des maîtres dévoués qui, gratuitement ou en échange d'une modeste rétribution, accepteraient la surveillance des classes, feraient des lectures à haute voix et organiseraient des jeux.

Les étudiants de nos Universités suisses pourraient aussi

accomplir une grande et belle œuvre en consacrant une partie de leurs loisirs à des cours de perfectionnement à l'usage de la jeunesse. On s'en remet de ce soin presque exclusivement à l'école complémentaire; seules les sociétés d'abstinence et les *Amis du jeune homme* lui offrent leur collaboration. En travaillant à répandre l'instruction au sein de notre peuple, l'étudiant se rendrait mieux compte de la mentalité de la masse, de ses aspirations et de ses besoins; peut-être même recevrait-il plus qu'il ne donnerait. Des cours semblables existent en Allemagne dans certaines villes universitaires; ils auraient mieux encore leur raison d'être dans nos démocraties suisses. L'école y trouverait aussi son profit. Ses adversaires, aujourd'hui, se recrutent surtout dans les rangs des universitaires; si un certain nombre de nos étudiants voulaient s'intéresser à sa bonne marche d'une façon active, ils deviendraient bientôt ses plus zélés défenseurs.

La presse s'est aussi beaucoup occupée (trop, peut-être) d'un certain nombre de cas de suicide qui se sont produits chez des écoliers, en Prusse notamment. Les adversaires de l'école actuelle la rendent naturellement seule responsable. Que cette accusation soit injuste, on le devine aisément, et c'est ce que prouve une étude de O. Gerhardt dans la *Monatsschrift für höhere Schulen*. Sur les 172 cas qui se sont produits du commencement de 1898 à la fin de 1908, 31 doivent être attribués à une maladie cérébrale, à un dérangement d'esprit ou à des vices héréditaires; dans 47 cas, on n'a pas trouvé le moindre fait qui puisse être mis à la charge de l'école.

La vraie cause de ces suicides ou tentatives de suicide doit être cherchée ailleurs. O. Gerhardt l'a trouvée tantôt dans une éducation relâchée ou dans un entourage dépravant; tantôt dans la contagion de l'exemple; tantôt dans une humiliation infligée à l'élève par suite de circonstances très diverses (amour malheureux, faux sentiment de l'honneur, etc.); plus souvent dans les lectures malsaines. Certaines œuvres littéraires portent le poison en elles et sur elles. Voyez plutôt les illustrations de la couverture de certains livres; leur contenu peut en général se résumer en trois mots: débauche, meurtre, suicide. Schopenhauer, Nietzsche, Dühring, Darwin, Tolstoï, Ibsen, Zola, voilà les auteurs du mal, surtout Ibsen, Schopenhauer et Nietzsche.



Il est utile de remarquer aussi que, dans un grand nombre de cas, les condisciples connaissaient les projets de leur camarade — et se sont tus. On n'insistera jamais trop devant les jeunes gens sur ce fait que le suicide est bien plus un acte de lâcheté qu'une preuve de courage; que l'Évangile a raison quand il dit : qu'as-tu, que tu n'aies reçu? que la famille, la société et la patrie ont un droit sacré sur la vie de chacun de nous.

La question d'un enseignement sexuel continue à préoccuper parents et éducateurs. L'école peut-elle faire quelque chose dans ce domaine? Peut-être; mais ce devoir incombe avant tout à la famille. La question est éminemment délicate; elle exige du tact et du doigté, sinon le résultat pourrait être désastreux, et les parents, même après avoir donné leur consentement à cet enseignement, seraient les premiers à protester... avec raison d'ailleurs.

On a beaucoup parlé aussi en Suisse du rachat de la ferme de Pestalozzi à Neuhof avec l'aide de la Confédération, des cantons, du corps enseignant et, éventuellement, par le moyen d'une collecte des enfants des écoles. Le 22 décembre 1908, les conseillers nationaux Fritschi et Muri déposaient le postulat suivant : le Conseil fédéral est invité à étudier la question du rachat de Neuhof par la Confédération avec l'appui des sociétés pédagogiques et d'utilité publique suisses, et à présenter un rapport sur cet objet. Le conseiller fédéral M. Ruchet accepta ce postulat au nom du Conseil fédéral. Déjà le 29 décembre 1908, une assemblée des délégués des diverses associations intéressées se réunissait à Brugg pour discuter cette question. Malheureusement, la décision du Conseil fédéral ne fut pas favorable, et le propriétaire de Neuhof exigeait qu'une détermination définitive fût intervenue le 1<sup>er</sup> mars. La situation du comité d'initiative se compliquait. Fallait-il renoncer au rachat? Sinon, où trouver la somme nécessaire? Le 28 février se formait un consortium qui racheta la propriété et la mit à la disposition du comité à la condition que, dans le délai d'un an, la reprise eût lieu conformément aux vœux adoptés dans la réunion d'initiative de Brugg.

Par décision unanime du comité, la ferme de Neuhof, propriété nationale, doit devenir une colonie agricole-industrielle. Le peuple suisse a ainsi élevé à Pestalozzi un monument plus précieux et plus durable qu'une statue de bronze ou de marbre.

### Bulletin nécrologique.

Alge, Sines, né le 20 mai 1847, mort le 18 décembre 1909. Il suivit les écoles primaire et secondaire de Au, puis la section technique de l'école cantonale de St-Gall. A peine âgé de seize ans, il devenait maître à l'école secondaire de Lustenau ; mais au bout de trois ans déjà, il revenait continuer ses études à l'école cantonale pour y obtenir le diplôme de maître secondaire de la vallée du Necker (Toggenbourg), puis il fut appelé à la Fürstenländer-Sekundarschule où son enseignement fut vivement apprécié. Ses efforts pour propager et améliorer le système de sténographie de Stolze, plus encore son *Manuel de sténographie* firent de bonne heure sa réputation bien au delà des frontières de notre pays. Mais il est surtout connu par sa méthode de l'enseignement du français dans les pays de langue allemande. Il voulait enseigner une langue étrangère comme on enseigne la langue maternelle, non pas simplement par des traductions et des exercices grammaticaux, mais surtout par la méthode directe, qui permet l'éducation de l'oreille, qui donne au maître l'occasion de faire parler l'élève des choses et des circonstances au milieu desquelles il grandit.

En 1889, Alge fut appelé comme maître à l'école réelle des filles de St-Gall ; deux ans plus tard déjà, il était nommé directeur de cet établissement. Mais, en 1902, une pleurésie, suivie d'une maladie de la moelle épinière, mettait un terme à son activité. En 1904, son état de santé l'obligeait à donner sa démission, tout espoir de guérison étant perdu. Enfin le 18 décembre 1909, la mort venait délivrer de ses souffrances ce pédagogue de grand mérite.

Bion, Walter, né le 29 avril 1830, mort le 3 septembre 1909. Il étudia la théologie à Zurich et à Tubingue, et fut ensuite nommé pasteur à Rehetobel, puis à Trogen. Appelé plus tard à Zurich, il y déploya une grande activité, en se consacrant à la création ou au soutien de plusieurs œuvres philanthropiques : l'asile pour convalescents du Zurichberg, le sanatorium pour tuberculeux de Wald, le restaurant populaire sans alcool à Zurich III, etc. Mais Bion est surtout connu en dehors de



notre pays par l'institution et l'organisation des colonies de vacances. Son premier essai, bien timide, date de 1876. Avant lui, on s'occupait déjà naturellement de placer les enfants malades à la campagne, mais on se contentait de les mettre en pension isolément au sein des familles; on n'avait en vue que l'amélioration de leur état sanitaire. Bion entend que cette œuvre soit comme un prolongement de l'école, qu'elle ait un but pédagogique et éducatif, et que les élèves soient placés sous la surveillance d'instituteurs et d'institutrices.

**Fopp**, Cunégonde, née le 23 mars 1868, morte le 3 août 1909. Elle entra d'abord à l'école normale des filles de Zurich, puis vint continuer ses études à Neuchâtel. Après quelques années de préceptorat, elle fut nommée institutrice à Arbon. En 1899, elle entra au séminaire de Cassel, établissement qui a pour but de former des maîtresses de l'enseignement ménager. Elle se consacra dès lors entièrement à cette œuvre et à l'institution de l'école complémentaire obligatoire pour jeunes filles dans le canton de Thurgovie. Elle ne vit pas la réalisation de ses projets, mais elle eut du moins, avant sa mort, la satisfaction de voir s'accroître d'une façon constante le nombre des cours volontaires et facultatifs.

**Hunziker**, Otto, professeur à l'université de Zurich, né le 13 août 1841, mort le 24 mai 1909. Il étudia la théologie à Zurich; un séjour à Heidelberg et un voyage en Allemagne lui fournirent l'occasion de compléter ses connaissances. En 1867, il fut nommé pasteur à Unterstrass; mais, déjà en 1871, il renonçait à ses fonctions ecclésiastiques pour se livrer de préférence à des études historiques. En 1873, il devint professeur d'histoire à l'école industrielle; en 1879, après obtention de sa licence universitaire, les autorités le désignèrent comme professeur d'histoire de la pédagogie à la *Lehrramtschule* et maître d'histoire de la pédagogie et de la religion à l'école normale cantonale de Küssnacht. Dans ce dernier établissement, il donna également pendant plusieurs années les leçons de latin et, durant un semestre, l'enseignement de l'allemand. Malgré la diversité de ses occupations pédagogiques, le professeur Hunziker trouva néanmoins le temps d'organiser, avec la collaboration de deux maîtres secondaires zuricois, la première exposition scolaire permanente en Suisse: le Pestalozzianum actuel. De 1880 à 1890, il publia le *Schweizerische*

*Schularchiv* et dans les *Pestalozziblätter* le résultat de ses importantes recherches sur la vie et l'œuvre de Pestalozzi. Malheureusement, il ne se décida pas à rééditer les ouvrages du grand éducateur zuricois, ni à nous donner de lui une biographie plus complète, bien qu'il parût tout particulièrement désigné pour le faire. Par contre, en dehors de ses publications purement historiques, nous lui devons : *l'Histoire de l'école populaire suisse*, en 3 volumes (1881-1882); *l'Histoire du Synode scolaire zuricois* (1883); *l'Instruction publique en Suisse, développement historique et état actuel* (1893), qu'il écrivit sur la demande du département fédéral de l'Intérieur; *Sentences tirées des œuvres de Pestalozzi* (1896) et plusieurs autres ouvrages.

Une pénible maladie ayant failli l'emporter en 1890, les autorités zuricoises, voulant le décharger d'une partie de ses absorbantes occupations, lui confièrent la chaire de pédagogie à l'université de Zurich. Mais il éprouvait l'impérieux besoin de se dépenser pour les autres en toute circonstance (il fut en particulier un membre zélé du comité de la Société suisse d'utilité publique) et il ne prit de repos que lorsque son état de santé l'y obligea. C'était trop tard d'ailleurs. En 1901, il dut renoncer à ses fonctions, mais il resta professeur honoraire tant que ses forces le lui permirent. Il s'intéressa vivement au Pestalozzianum jusqu'en 1905. Le 24 mai 1909, la mort venait enfin mettre un terme à ses souffrances.

**Kaufmann, J.**, professeur, longtemps recteur de l'école cantonale de Soleure, né en 1837, mort le 8 mai 1909. Il fréquenta d'abord le Gymnase et le Lycée de Lucerne, puis fit des études philologiques à Bâle et à Iéna. D'abord maître de langues anciennes au Gymnase de Lucerne, il accepta en 1878 le poste qui lui était offert à Soleure de professeur, puis de recteur de l'école cantonale. Il consacra le temps que lui laissaient ses occupations ordinaires à la publication d'une série de travaux scientifiques, et se voua également à différentes œuvres d'utilité publique : le sanatorium pour tuberculeux, l'asile des vieillards, l'établissement de Kriegstetten pour les enfants faibles d'esprit. Il fit aussi partie de la commission centrale de la Société suisse d'utilité publique.

**Stutz, Joseph**, né le 29 août 1839, mort le 7 juin 1909. Il entra d'abord au Gymnase de Lucerne, puis se voua aux étu-



des théologiques. Après avoir reçu l'ordination, il devint secrétaire du nonce et professeur d'histoire de l'Eglise à la faculté de théologie de Lucerne. En 1868, le gouvernement lucernois le nommait directeur du séminaire de Hitzkirch et le chargeait de l'enseignement de la pédagogie, de l'allemand, des sciences naturelles et de la religion; en même temps, J. Stutz devenait curé de la paroisse. En 1880, il était nommé chanoine de l'abbaye de Münster et désigné comme inspecteur scolaire cantonal. Il remplit ses fonctions avec beaucoup de zèle jusqu'au moment (1889) où une sciatique tenace l'obligea à prendre sa retraite. Après avoir fait partie pendant quelque temps du Conseil cantonal d'éducation, il fut nommé prier de l'abbaye de Münster, dont il réorganisa les finances. Mais cette situation ne convenait pas à ce travailleur infatigable: en automne 1900, il donnait sa démission et rentrait à Lucerne. Sa santé rétablie, il accepta les fonctions d'inspecteur scolaire de l'arrondissement de Lucerne; mais, en 1908, il se retira à Hergiswald, pour y terminer ses jours en qualité de simple chapelain. Un an ne s'était pas écoulé qu'une première attaque d'apoplexie l'obligeait à renoncer à ses nouvelles fonctions; et il se disposait à rentrer à Münster pour la deuxième fois, lorsqu'une seconde attaque mit brusquement fin à sa carrière.

*J.-J. Christinger*, né en 1836, décédé le 23 avril 1910, fut d'abord instituteur, mais sa santé ne lui permettant pas de continuer à enseigner, il se fit pasteur et se retira dans la cure solitaire de Hüttlingen. Nous lui devons une *Biographie de Thomas Bornhauser* et surtout un livre sur *Herbart et son école*. Il fut un membre très actif et zélé de la *Société suisse d'utilité publique*.

*Charles Dändliker*, né le 6 mai 1849, décédé le 14 septembre 1910, professeur à l'université de Zurich et maître au séminaire cantonal de Küssnacht, étudia d'abord la théologie et se voua ensuite à l'histoire. En 1872, il fut appelé au séminaire de Küssnacht où il enseigna pendant 38 années consécutives. En 1875, il devint privat-docent et en 1887 obtint la chaire de professeur d'histoire suisse à l'université de Zurich.

Ses ouvrages sont nombreux. Dändliker s'est surtout occupé de la ville et du canton de Zurich. Il a publié entre autres: *La jeunesse et la vie privée de Jean Waldmann*; *Wald-*

*mann et la révolution zuricoise de 1489 ; Rodolphe Broun, Rodolphe Stüssi et Jean Waldmann ; une histoire de la Suisse en 188 brochures. Son ouvrage le plus connu, le plus populaire, est son Histoire de la Suisse en 3 volumes et son Histoire de la ville et du canton de Zurich.*

*François Kunz*, né en 1847, décédé le 17 mai 1910, chanoine et ancien directeur du séminaire de Hitzkirch, étudia à Münster, à Lucerne et à Mayence. En 1872, il devint vicaire à Hergiswil. Il se retira, il y a quelques années, au couvent de Münster. Il nous a laissé en 16 volumes une Bibliothèque de la pédagogie catholique.

*François Nager*, né en 1851, décédé le 30 mars 1910, professeur à l'école cantonale d'Altorf et membre du Conseil d'éducation du canton d'Uri, étudia les sciences naturelles et les mathématiques aux universités de Würzburg et de Zurich. En 1872, il fut appelé à l'école cantonale d'Altorf où il enseigna les mathématiques, la langue allemande, les sciences naturelles et la géographie. Il fut recteur de cet établissement pendant les années 1883 à 1906. Il s'occupa activement des cours complémentaires et des examens de recrues, et composa à l'usage des élèves des séries de questions de calcul oral et écrit. F. Nager déploya toute sa vie une remarquable activité et remplit de multiples fonctions avec une conscience sans égale.

*Jean Seiler*, né le 11 novembre 1844, décédé le 30 décembre 1910, fréquenta l'école normale de Kreuzlingen. D'abord instituteur à Roggwil, puis à Arbon, il fut nommé en 1887 maître à l'école d'application du séminaire de Kreuzlingen. Il était connu et apprécié en Suisse comme expert fédéral aux examens de recrues.

*Jean Weingart*, né en 1840, décédé le 28 mars 1910, fut maître secondaire et inspecteur scolaire à Berne. Comme Jean Seiler, il était justement apprécié comme expert aux examens de recrues. Il jouit longtemps d'une grande considération, grâce à sa haute compétence dans toutes les questions pédagogiques et administratives.

\* \* \*

Aux noms cités plus haut, il faudrait en ajouter un certain nombre d'autres qui intéressent plus spécialement la Suisse



française. Mentionnons au moins *Adèle de Portugall*, décédée à Naples, le 6 juin 1910. Comme directrice du premier jardin d'enfants fondé à Genève et plus tard comme inspectrice des écoles enfantines de ce canton, A. de Portugall a rendu de grands services à la cause de l'instruction publique. C'est elle qui a prêché dans notre pays ce que l'on a appelé « l'évangile frœbelien ». De Genève, où elle s'était établie, le mouvement d'éducation de la première enfance s'est étendu ensuite à toute la Suisse romande.

*Léonard Sonnay* (1860-1910), instituteur à Chesalles-sur-Oron, à Pully, puis à Montblesson sur Lausanne, fut appelé à l'un des postes d'inspecteur scolaire nouvellement créés. Choix excellent. Sonnay montra dans ses nouvelles et délicates fonctions tous les trésors de sa belle et riche nature.

*Ami Renaud* (1835-1910). Instituteur à Givrins, puis Directeur de l'*Asile rural d'Echichens sur Morges* où il déploya pendant 35 ans l'activité la plus intense. A. Renaud présida pendant plusieurs années avec autorité et distinction la *Société évangélique d'éducation*.

*Jules Riat*. Instituteur à Mormont, puis maître secondaire à Vendlincourt; il fit des études de droit et parvint à la présidence du Tribunal de Neuveville. Le défunt a joué un rôle important au sein des sociétés philanthropiques et d'éducation du Jura bernois.

---